Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)

Recueil des fiches actions

Communauté de communes
VAL 81

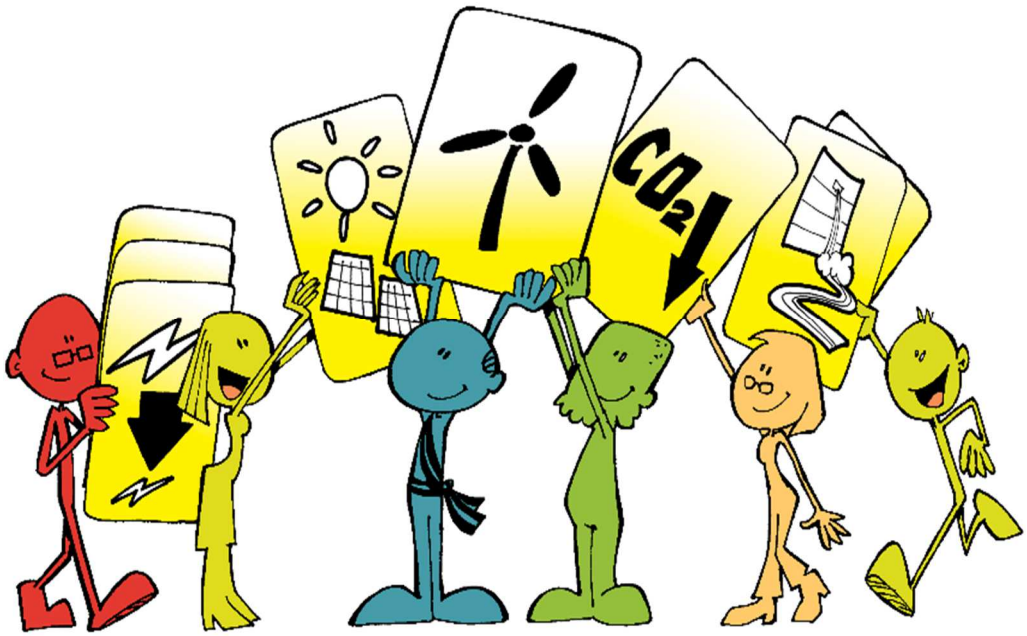

Copyright – Sylvain Pongi

Pôle Territorial Albigeois-Bastides

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

l'Europe s'engage en Occitanie

UNION EUROPÉENNE

LEADER

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Sommaire

AXE STRATEGIQUE : GOUVERNANCE

OBJECTIFS : INTEGRER LE PCAET DANS LE PROJET DE LA COLLECTIVITE – LE RENDRE OPERATIONNEL

Action GOUV_1 Fédérer et construire de nouveaux espaces de dialogue et de concertation....6

Action GOUV_2 Définir une stratégie et plan annuel de formation des élus et des agents....8

Action GOUV_3 Définir une stratégie et plan de communication interne et externe....10

AXE STRATEGIQUE : S'INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE DE TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

OBJECTIFS : MOBILISER ET IMPLIQUER LES ENTREPRISES, ASSOCIATIONS, USAGERS

Action TEPOS_ACT1 Constituer un fonds de la transition énergétique....12

Action TEPOS_ACT2 Définir les modalités d'un plan de rénovation énergétique des établissements médico-sociaux et d'accueil des personnes âgées....14

Action TEPOS_ACT3 Créer un « club d'entreprises » pour la transition énergétique et climatique....17

Action TEPOS_ACT4 Favoriser le développement concerté et participatif des projets de production d'énergie renouvelable....19

Action TEPOS_ACT5 Créer un observatoire des initiatives pour la transition énergétique et le climat....23

OBJECTIFS ACCELERER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS ET LOGEMENTS PRIVES

Action TEPOS_BAT1 Démultiplier les points de sensibilisation et d'orientation des ménages....25

Action TEPOS_BAT2 Accompagner les propriétaires dans leur projet de travaux et de rénovation à travers la plateforme REHAB et la SCIC RENOVATION....27

Action TEPOS_BAT3 Créer une coordination locale pour résorber et prévenir la précarité énergétique....29

ACCELERER LE DEPLOIEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Action TEPOS_ENR1 Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt pour toitures photovoltaïques agricoles....32

Action TEPOS_ENR2 Créer un incubateur intercommunal pour accélérer la concrétisation des projets de production d'énergie renouvelable....36

Action TEPOS_ENR3 Soutenir le déploiement de coopératives citoyennes d'énergies renouvelables....38

Action TEPOS_ENR5 Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt pour le développement du photovoltaïque sur les toitures publiques....40

RENFORCER L'ACTION PUBLIQUE LOCALE ET L'EXEMPLARITE INTERCOMMUNALE ET COMMUNALE

Action TEPOS_EXE1 Intégrer le PCAET dans les documents de planification PLUi, schéma de mobilité et schéma de raccordement aux ENR....42

Action TEPOS_EXE2 Créer une mission interne de suivi des fluides du patrimoine de l'intercommunalité et des communes volontaires....46

Action TEPOS_EXE3 Créer une mission mutualisée de conseil technique (CTE) et d'AMO "Energie" à la carte pour la sobriété et l'efficacité énergétique du patrimoine intercommunal et communal....50

Action TEPOS_EXE4 Réduire la consommation de l'éclairage public....54

FAVORISER LES TRANSPORTS PROPRES, LES MOBILITES ACTIVES ET SOLIDAIRES

Action TEPOS_MOB5 Créer un service de transport à la demande (TAD) adapté aux besoins des habitants....57

AXE STRATEGIQUE : ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGRICOLE, FORESTIERE ET ALIMENTAIRE DE NOTRE TERRITOIRE

REDUIRE L'EMPREINTE CLIMATIQUE DE L'ALIMENTATION

Action AGRI_ALI1 Préservation et mobilisation du foncier agricole 61

Action AGRI_ALI2 Intégrer les objectifs climatiques du PCAET dans le projet alimentaire territorial.....63

DEFINIR UNE STRATEGIE PUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGRICOLE ET LIMITER LA VULNERABILITE DE L'AGRICULTURE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Action AGRI_STR1 Co-construire une stratégie et un plan d'adaptation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture 71

Action GOUV_1	Fédérer et construire de nouveaux espaces de dialogue et de concertation

Les PCAET ont besoin de solides fondations : La première étape est de faire partager la nécessité et l'intérêt à agir, puis de proposer une organisation renouvelée, dotée de moyens dédiés. Cette interrogation de la gouvernance est d'autant plus déterminante que la loi sur la transition énergétique a confié la coordination des PCAETs aux collectivités, une coordination qui s'adresse autant à l'interne qu'à l'externe.

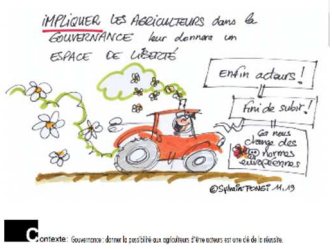

Dessins Sylvain Pongi, Photo Pôle Albigeois et Bastides, dans le cadre des ateliers préparatoires au PCAET.

En interne, le PCAET peut ajouter du « sens » à la mission des agents au moment où la réalité du changement climatique les interroge leurs pratiques professionnelles comme leur vie quotidienne. Bien animé, le PCAET peut renforcer leur sentiment d'appartenance à un projet d'intérêt général, et créer des passerelles entre services, équipes, …

Autre enjeu de cette nouvelle génération de PCAET : la mise en cohérence des politiques et projets « énergie-climat » entre territoires, et à terme, la mise en place d'une gouvernance multi-niveau.

Entre des territoires urbains qui consomment plus d'énergie qu'ils n'en produisent et des territoires ruraux qui détiennent une grande partie des gisements, qui stockent du carbone, qui nourrissent les populations, de nouvelles solidarités sont à créer ou à recréer. Cela passe dans un premier temps par la création d'une instance de dialogue interterritorial entre la communauté de communes, et ses proches bassins de vie.

Enfin, la gouvernance doit mettre en place des espaces et des outils de dialogue et de mobilisation de toutes les parties prenantes du projet, ainsi que les habitants, via les associations. Les habitants sont responsables dans leur quotidien de la moitié des émissions de gaz à effet de serre (hors agriculture). Cela peut passer, par exemple, par la constitution d'un « parlement » intercommunal du climat animé par les élus en charge du PCAET et des démarches d'Agenda 21, avec une représentation de tous les secteurs : agriculture, environnement, culture, sports, éducation, social, …

Maître d'ouvrage	L'ensemble des communautés de communes du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides
Responsables de l'action	DGS + Responsable interco du développement territorial
Objectifs opérationnels	<u>Définir la gouvernance interne</u> Il convient en préalable de désigner un référent interne chargé de faire vivre les outils de gouvernance en interne, et en externe. • Deux principes d'organisation sont envisageables pour répartir les responsabilités selon les modes de management adoptés par la collectivité, ses pratiques, les outils dont elle dispose pour créer de la transversalité : 1. Faire du PCAET un projet supra-intégrateur de l'ensemble des politiques portées par la collectivité. Il est dans ce cas rattaché directement au Président et à la Direction générale des services, qui délègue à chaque direction « une feuille de route » 2. Créer un service ou une direction et une mission « énergie climat » dédiée, option qui nécessite d'identifier les leviers internes permettant de faire de la transversalité (légitimité des CM énergie-climat), avec une bonne intégration des missions RH, communication. L'organisation doit également définir les modalités de participation aux instances de délibération et de concertation dans les différentes instances (Région, département, pôle, …) et de reporting (évaluation et suivi) de l'avancement du PCAET (nombre de points d'étape annuels), et les besoins humains et les budgets. Créer un parlement local du climat (ou un conseil local…), instance de dialogue et de concertation qui associe toutes les composantes du territoire, citoyens, agriculteurs, entreprises, associations, élus… Amorcer un dialogue interterritorial : Poser les bases d'un dialogue interterritorial avec les territoires limitrophes, en premier lieu le bassin de vie de l'agglomération d'Albi.

<table>
<tr><td>Modalités de mise en œuvre :</td><td>
<u>Gouvernance interne :</u>
• Constituer un groupe « projet » : responsables des départements/services et élus.
• Travail en ateliers (2/3sessions) pour :
  o Transmettre/partager le projet de PCAET à ce niveau d'organisation.
  o Echanger sur les avantages/inconvénients de différents modes de gouvernance et d'organisation.
  o Identifier les personnes qui vont devoir jouer un rôle clé en interne, (le service achat par exemple) ainsi que ceux qui ont la capacité/la volonté d'être des ambassadeurs du plan d'actions.
• Restitution à l'ensemble des responsables de services l'organisation choisie.
<u>Création du parlement local du climat :</u>
• Définition de la composition du « Parlement » et de ses règles de fonctionnement.
• Identification du binôme animateur élu-technicien
<u>Amorcer un dialogue inter-territorial / villes campagnes associées pour le climat :</u>
• Organiser une rencontre annuelle interterritoriale avec la Communauté d'Agglomération d'Albi pour identifier les différents les thématiques de partenariats à explorer : alimentation locale, production d'énergie, mobilités, stockage carbone (avec mécanisme de compensation, à l'image du projet Carbocage développé en Bretagne par exemple).
</td></tr>
<tr><td>Partenariats</td><td>Pas de partenariat identifié</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>2019</td></tr>
<tr><td>Objectifs de résultats</td><td>- Une organisation interne approuvée par l'ensemble de la collectivité
- Un parlement citoyen du climat
- Une rencontre annuelle interterritoriale</td></tr>
<tr><td>Dépenses</td><td>
<table>
<tr><td>Nature des dépenses et ressources humaines</td><td>Coûts () et temps agent</td></tr>
<tr><td>AMO préparation et animation du processus</td><td>4000 €</td></tr>
<tr><td>RH interne EPCI</td><td>5 jours</td></tr>
<tr><td>RH PTAB</td><td>N. C.</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Financements potentiels</td><td></td></tr>
<tr><td>Gain Carbone - Gain Energie</td><td>Sans objet</td></tr>
<tr><td>Evaluation environnementale stratégique</td><td>Sans objet</td></tr>
<tr><td>Suivi – Evaluation</td><td>Nombre d'agents par catégorie qui portent ou participent à une action du PCAET
Tableau de bord des travaux du Parlement du climat et du dialogue inter-territorial (participants, propositions, …)
Rapport annuel de la gouvernance « Plan climat »</td></tr>
</table>

Action GOUV_2	Définir une stratégie et plan annuel de formation des élus et des agents

La formation continue des élus et agents permet d'emporter l'adhésion autour d'un projet global, transversal qui peut constituer la colonne vertébrale du projet de la collectivité, et le projet de « service ».

Elle doit faire monter en compétences la collectivité toute entière : elle est proposée à l'ensemble des élus et des agents, compte tenu des changements de vision, de comportements, et de pratiques que la lutte contre le changement climatique qu'elle implique, tant au plan personnel que professionnel.

L'enjeu est de construire une stratégie de formation qui réponde aux besoins et qui s'adresse au plus grand nombre, tout en répondant à un impératif de suivi des filières nouvelles et émergentes comme par exemple le gaz porté, le power to gas et la méthanation, l'autoconsommation collective, …

On peut distinguer schématiquement plusieurs types de formation :

- des formations génériques sur la transition énergétique et climatique pour s'assurer d'une bonne appropriation du PCAET,
- des formations « cœur de métier »,
- des formations ponctuelles sur des problématiques très spécifiques (Filières innovantes, montage juridique et financier,…)
- des formations à la médiation, aux processus collaboratifs, à la communication engageante….

Maître d'ouvrage	Communauté de communes
Responsables de l'action	DGS, RH
Objectifs opérationnels	La montée en compétences progressive de tous les agents et élus de la collectivité. Un plan de formation trisannuel validé par les instances représentatives des personnels, et par les agents, en tant que levier du projet de PCAET.
Modalités de mise en œuvre :	• Réaliser un état des lieux et une évaluation des formations suivies jusqu'ici par les élus et les agents sur les thématiques énergie, climat, air, économie circulaire bas carbone, … • Recenser les besoins : adaptation des compétences au regard des évolutions de la mission (mise en place par exemple de la comptabilité énergétique interne), compétences nouvelles à développer. • Priorisation des besoins (par année) en veillant à inclure toutes les catégories d'agents, et l'ensemble des élu.e.s. • Recensement des formations existantes ou à construire. • Sélection des organismes de formation : on pourra ici se rapprocher des chartes de qualité existantes ou en cours de constitution. • Analyse financière /volume par service / par « axe stratégique » du PCAET/et par catégorie de personnel. • Rédaction du plan de formation, validation. • Mise en œuvre et évaluation annuelle.
Partenariats	Le pôle peut participer à la phase d'identification des besoins et des structures de formation avec les services de l'Etat, le CNFPT et organiser éventuellement des formations groupées à l'échelle de plusieurs EPCI. SDET, Associations des Maires du Tarn

<table>
<tr><td>Calendrier</td><td>2019 - 2020</td></tr>
<tr><td>Objectifs de résultats</td><td>La totalité des agents et élus ont participé à une formation sur 3 ans.
Montée en compétence visible dans le rapport d'entretien professionnel annuel (savoir et mise en application de la formation)</td></tr>
<tr><td>Dépenses et ressources humaines</td><td>
<table>
<tr><td>Nature des dépenses et ressources humaines</td><td>Coûts () et temps agent</td></tr>
<tr><td>Dépenses de formations</td><td>à définir</td></tr>
<tr><td>RH interne EPCI</td><td>15 jours / an</td></tr>
<tr><td>RH PTAB</td><td>5 jours / an</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Financements potentiels</td><td>LEADER (sous réserve des plafonds d'éligibilité), ADEME (?) – formation CNFPT</td></tr>
<tr><td>Gain Carbone - Gain Energie</td><td>Sans objet</td></tr>
<tr><td>Evaluation environnementale stratégique</td><td>Sans objet</td></tr>
<tr><td>Suivi – Evaluation</td><td>Nombre d'agents formés
Nombre d'élus formés
Nombre et nature des formations proposées + nombre et type de participants à chacune d'entre elle</td></tr>
</table>

Action GOUV_3	Définir une stratégie et plan de communication interne et externe

La lutte contre le changement climatique devient urgente. La mise en mouvement doit être massive et rapide. Communiquer devient dans ce contexte une nécessité. L'enjeu : élargir la mobilisation au-delà du cercle des « convaincus », briser le plafond de verre…

Communiquer est un exercice qui ne s'improvise pas. Cela demande d'avoir un projet clair, avec des attendus « chiffrables et mesurables ».

S'agit-il par exemple d'encourager les agents à adopter des pratiques professionnelles plus responsables ? De faire connaître un nouveau service aux habitants ? De valoriser un partenariat ? De toucher beaucoup de monde ou quelques relais d'opinion ?

Consignées dans un « plan de communication », les réponses à ces questions – et quelques autres - sont essentielles : elles évitent de confondre l'outil (la plaquette, le site WEB ; la conférence,…) avec l'objectif et la cible, de confondre le contenant et le contenu.

Par ailleurs, le PCAET a été élaboré dans un cadre collectif qui a déterminé un socle « commun » d'actions à 5 EPCI. Ce socle d'actions pourrait bénéficier d'une communication commune dont les modalités de définition et de mutualisation doivent être construites.

Le processus d'élaboration du PCAET a montré qu'il y avait des liens de communication à nouer entre l'intercommunalité et ses communes membres : l'idée étant de se rapprocher de l'échelon communal, d'utiliser les canaux d'information les plus facilement accessibles par les habitants.

Enfin, pour aller encore plus loin dans l'ancrage territorial du PCAET, la réflexion stratégique peut fort utilement interroger la mise en place (ou la poursuite) de partenariats de communication avec les structures relais (institutions, associations, organisations professionnelles, opérateurs, communauté éducative, culturelle…).

Maître d'ouvrage	La communauté de commune en coordination avec le pôle
Responsables de l'action	DGS, Responsable de la communication, Responsables de Pôle
Objectifs opérationnels	- La constitution d'un réseau de « communicants » : pôle, EPCI, communes volontaires qui a pour mission de définir et d'évaluer tous les ans la stratégie et le plan de communication annuel : o pour les actions mises en œuvre avec l'appui du pôle, o pour les actions qui font socle commun (actions identiques dans chaque EPCI. - L'identification des outils mutualisables : savoir-faire, supports, contenus, … - La promotion du PCAET auprès des agents des collectivités.

<table>
<tr><td>Modalités de mise en œuvre</td><td>Organisation d’une formation collective d’appui méthodologique à la définition d’une stratégie et d’un plan d’actions communication (interne et externe) – Formation destinée aux élus et responsables de communication des EPCI et communes volontaires.

Organisation de 2 ateliers avec les chargés de la communication des EPCI et des communes volontaires pour :
Partager les actions de communication engagées
évaluer les opérations de communication (les succès, les échecs),
identifier les opportunités de faire campagne commune,
identifier les moyens mutualisables.</td></tr>
<tr><td>Partenariats</td><td>PTAB, structures relais (institutions, associations, organisations professionnelles, opérateurs, communautés éducatives et culturelles</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>2019-2020</td></tr>
<tr><td>Objectifs de résultats</td><td>Nombre de personnes touchées par cible (agents, élus, acteurs, citoyens…)</td></tr>
<tr><td>Dépenses</td><td><table><tr><td>Nature des dépenses et ressources humaines</td><td>Coûts () et temps agent</td></tr><tr><td>Outils de communication</td><td>2 000 à 4 000 €</td></tr><tr><td>RH interne EPCI (chargé de la communication)</td><td>20 jours / an</td></tr><tr><td>RH PTAB</td><td>10 jours / an</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>Financements potentiels</td><td></td></tr>
<tr><td>Gain Carbone - Gain Energie</td><td>Sans objet</td></tr>
<tr><td>Evaluation environnementale stratégique</td><td>Sans objet</td></tr>
<tr><td>Suivi – Evaluation</td><td>Nombre de collectivités associées au réseau « communication du PCAET »

Nombre de participants à la formation

Nombre de réunions du réseau

Nombre, nature, bilan chiffré des actions de communication partagées (réalisation d’un bilan annuel) et des actions spécifiques aux collectivités.</td></tr>
</table>

Action TEPOS_ACT1	Constituer un fonds de la transition énergétique

L'accompagnement des porteurs de projets en phase de préparation et d'amorçage est un ingrédient clé de la réussite du projet

De nombreux porteurs de projets sont tentés de contourner les premières étapes de préfiguration, faute de moyens pour financer des études qui peut être n'iront pas dans le sens attendu.

Une contre-expertise, une étude de marché, des investigations complémentaires peuvent contribuer à mettre les projets sur de bons rails. Sous réserve de pouvoir mobiliser des fonds rapidement, de manière souple, … ce qui doit être l'objectif et la raison de ce fonds.

D'autre part, ce fond est une façon d'encourager les entreprises, agriculteurs, les citoyens et les associations à proposer des idées et des projets pour la transition de leur territoire.

La collectivité peut s'appuyer sur l'initiative portée par le Pole dans le cadre de TEPCV « tous acteurs de la transition énergétique » pour travailler sur les modalités d'accompagnement. Cet appel à projet lancé en 2016 a permis l'émergence d'une coopérative citoyenne et le soutien à un projet de photovoltaïque participatif

Maître d'ouvrage	Communauté de communes
Responsables de l'action	Responsable développement territorial ou environnement
Objectifs opérationnels	Permettre à chaque communauté de commune de disposer d'un fond de soutien aux initiatives de transition énergétiques, en accord avec les objectifs et enjeux du PCAET Définir les modalités d'accès et de soutien de ce fond et organiser la collectivité pour la gestion de celui-ci (sélection et avis sur les sollicitations, montants attribués…) Valoriser les initiatives soutenues
Modalités de mise en œuvre :	• Définir les critères d'accès à ce fonds : - Filières de la transition éligibles - Dimensions des projets (sociale, territoriale, énergétique) - Conditions de candidature… • Définir le champ d'intervention de ce fonds : - des études courtes (notes d'opportunité) et des expertises ponctuelles, - des conseils méthodologiques et organisationnels, - de l'accompagnement groupe projet pour faire monter en compétence les membres du groupe, gagner en autonomie, …. • Identifier tous les dispositifs d'accompagnement de projet et structures proposant à un stade ou un autre la prise en charge d'une étape ou phase de développement (note d'opportunité, financement étude de faisabilité) • Identifier l'agent en charge de la mise en œuvre et du suivi de ce fonds • Définir le cahier des charges de ce fonds en tenant compte des dispositifs existants pour être sûr de la complémentarité • Définir les critères et modalités de sélection des projets • Présenter et valider les modalités et les montants de ce fond en conseil communautaire • Lancer un AMI auprès de prestataires susceptibles de répondre aux besoins des projets faisant appel à ce fond

<table>
<tr><td></td><td>

- Mettre en œuvre une communication auprès de tous les acteurs du territoire (associations, citoyens, entreprises, agriculteurs, …)

Lors de l'élaboration du PCAET, plusieurs pistes d'intervention ont été évoquées pour ce fond, notamment :

- Note d'opportunité EnR (toutes filières)
- Diagnostics d'exploitations pour permettre d'identifier des possibilités d'évolution vers l'agro-écologie (Diaterre, agriadapt, diagnostic agroforestier,…)
- Accompagnement de démarches collectives pour la transition énergétique
- Développement d'activités économiques innovantes sur le champ de la TE ou DD
- …
</td></tr>
<tr><td>Partenariats</td><td>AREC, SDET, TRIFYL, ADEME …</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>2019 : préparation + définition des modalités de fonctionnement et d'attribution des aides
2020 : mise en œuvre du dispositif</td></tr>
<tr><td>Objectifs de résultats</td><td>Une liste de prestataires référencés dans tous les domaines
3 à 4 projets amorcés chaque année (à l'échelle du PETR), prêts en rentrer en étude de faisabilité détaillée.</td></tr>
<tr><td>Dépenses</td><td>
<table>
<tr><td>Nature des dépenses et ressources humaines</td><td>Coûts (€) et temps agent</td></tr>
<tr><td>Fonds / an</td><td>10 000 € par an</td></tr>
<tr><td>RH interne EPCI (référent(e) PCAET) 1ière année</td><td>30 jours / 1ière année</td></tr>
<tr><td>RH interne EPCI (référent(e) PCAET) années suivantes</td><td>15 jours / an</td></tr>
<tr><td>RH PTAB</td><td>5 jours / an</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Financements potentiels complémentaires au fond</td><td>Europe, ADEME, Région</td></tr>
<tr><td>Gain Carbone - Gain Energie</td><td></td></tr>
<tr><td>Evaluation environnementale stratégique</td><td>Sans objet</td></tr>
<tr><td>Suivi – Evaluation</td><td>

- Nombre de porteurs de projets accompagnés et suites données (faisabilité, abandon).
- Typologie des demandes et des projets, localisation.
- Performances énergétiques, émissions de GES.
- Montant des prestations allouées/taux de consommation du fonds
</td></tr>
</table>

Action TEPOS_ACT2	Définir les modalités d'un plan de rénovation énergétique des établissements médico-sociaux et d'accueil des personnes âgées

Le territoire comporte de nombreux établissements médico-sociaux ou d'accueil des personnes âgées qui sont vétustes d'un point de vue énergétique. Les consommations de chauffage, d'éclairage et de rafraichissement sont élevées pour ces établissements, qui bénéficient d'un fort potentiel de réduction.

Pour accéder à ce potentiel de réduction il faut :

- Proposer une évaluation environnementale et une analyse économique d'un projet de rénovation afin que le gestionnaire mesure l'intérêt de se lancer une opération de rénovation
- Intégrer les problématiques d'occupation des bâtiments dans la réflexion des projets
- Identifier et planifier les travaux à faire avec des priorités

La difficulté pour toucher ce secteur est que les propriétaires sont diffus : certains établissements sont publics, d'autres sont privés.

Maitre d'ouvrage :	Communauté de communes
Responsable de l'action	Elu référent de la Communauté de communes / Responsable des services techniques
Objectifs opérationnels	Accompagner les propriétaires d'établissements médico-sociaux ou d'accueil des personnes âgées dans la réalisation d'audits énergétiques, première étape pour identifier les travaux de rénovation à réaliser pour réduire leurs consommations d'énergie et l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux pour la maîtrise de l'énergie.
Modalités de mise en œuvre :	1. Désignation d'un élu référent qui suivra cette action, validera les étapes et agira pour mettre les moyens à disposition pour la réaliser 2. Désignation d'un technicien référent qui coordonnera cette action (action pouvant être coordonnée à l'échelle du Pôle si toutes les EPCI engagent cette action dans leur PCAET) 3. Identification des principaux établissements du territoire (source d'énergie, consommation énergétique si information disponible, surface, année de construction, nb de résident…) 4. Identification des propriétaires et gestionnaires de ces établissements 5. Contact des propriétaires et proposition d'un accompagnement à la réalisation d'audits énergétiques – Proposer une intervention du CTE pour la réalisation d'une note d'opportunité. 6. Accompagnement des propriétaires intéressés sur une partie ou sur l'ensemble de leur patrimoine compris sur le territoire Le niveau d'accompagnement des propriétaires intéressés par la démarche est à définir en fonction des moyens disponibles. L'accompagnement minimal consiste à fournir aux propriétaires un modèle de cahier des charges pour réaliser un audit énergétique, une liste de bureaux d'études à contacter pour les devis et à les informer sur les aides dont ils peuvent bénéficier (ADEME, Caisse des Dépôts et Consignations). L'accompagnement complet consiste à réaliser une AMO complète prenant en charge la réalisation de l'audit énergétique et la recherche de financements pour la réalisation des travaux. Il est également possible d'étudier une intervention préalable au audit énergétique, du CTE qui sera en mesure de faire une note d'opportunité afin d'identifier les éléments favorables ou défavorables à une rénovation de ces bâtiments. Il pourra également identifier les préconisations « sans regret » à mettre en œuvre immédiatement.
Partenariats	ADEME – AREC – CD81 – Caisse des dépôts et consignations
Calendrier	**2019 : Identification et début d'accompagnement** : - Identification des principaux établissements du territoire, - Priorisation pour l'accompagnement

<table>
<tr><td></td><td>

- Premiers contacts avec les propriétaires/gestionnaires, accompagnement pour lancer les premières visites du CTE
- Organisation par le CTE d'une opération groupée d'audits énergétiques (rédaction cahier des charges, recherche d'aides, recrutement prestataires…)

2020 : premiers audits énergétiques

- Réalisation des premiers audits énergétiques afin d'établir un plan pluriannuel de maitrise des consommations énergétiques.
- En parallèle, contact d'autres propriétaires pour proposer un accompagnement

2021 : premières actions de rénovation et diffusion de la démarche

- Réalisation des premières actions des audits énergétiques et planification des travaux de rénovation plus importants
- Retour d'expérience des premiers propriétaires qui ont bénéficié de l'accompagnement
- Identification et accompagnement d'autres propriétaires

</td></tr>
<tr><td>Objectifs de résultats</td><td>

<u>Identification des établissements et propriétaires</u>
2019 → 5 plus importantes structures en surface de patrimoine, sur le territoire, contactées pour initier la démarche
2020 → 50% de la surface totale des établissements dont les propriétaires ont été contactés pour proposer la démarche
2021 -> 80% de la surface totale des établissements dont les propriétaires ont été contactés pour proposer la démarche

<u>Accompagnement dans la réalisation des audits énergétiques</u>
Réalisation de l'audit énergétique dans les 6 mois suivant la demande du propriétaire, et accompagnement du propriétaire pour la planification des actions de rénovation à réaliser dans les 10 prochaines années et les financements disponibles.

</td></tr>
<tr><td>Dépenses</td><td>

<table>
<tr><td>Nature des dépenses</td><td>Coût</td></tr>
<tr><td>Opérations groupées d'audits énergétiques</td><td>2 500 € (en moyenne) structure</td></tr>
<tr><td>TOTAL dépenses sur 3 ans</td><td>9 000 €</td></tr>
<tr><td>RH interne EPCI</td><td>15 jours / an</td></tr>
<tr><td>RH PTAB (coordination interEPCI)</td><td>15 jours / an</td></tr>
</table>

</td></tr>
<tr><td>Financements potentiels</td><td>ADEME – Caisse des Dépôts et Consignations – REGION/AREC – CD81</td></tr>
<tr><td>Gain Carbone - Gain Energie</td><td>

A court terme (accompagnement pour les audits) : aucun gain

A moyen et long terme (réalisation des actions de rénovation des audits énergétiques) :
Pourra être estimé sur la base des audits énergétiques réalisés et les plans d'actions de rénovation engagés par les propriétaires.

Estimation à long terme en première approche :
- ensemble des consommations considérées à 2.2 GWh/an (hypothèse 5% des consommations du secteur tertiaire)
- économies d'énergie estimées à 64 % d'ici 2050 (soit 1400 MWh/an en 2050)
➔ Economie énergie estimée d'ici 2030= 460 MWh/an
➔ Economie CO2 estimée ⇔ 52 t.eq.CO2/an

</td></tr>
</table>

Evaluation environnementale stratégique	En accompagnant les propriétaires d'établissements médico-sociaux et d'accueil des personnes âgées dans l'identification des travaux de rénovation à réaliser (audits énergétiques), des économies d'énergie seront réalisées. La diminution des émissions de GES associée permettra d'impacter positivement la qualité de l'air du territoire. Cette action se base sur un objectif de rénovation énergétique.
Suivi – Evaluation	Nombre de propriétaires bénéficiaires d'un accompagnement Nombre de bâtiments et surfaces auditées (audit énergétique) A plus long terme : nombre de bâtiments et surfaces rénovées énergétiquement et économies réalisées

Action TEPOS_ACT3	Créer un « club d'entreprises » pour la transition énergétique et climatique

Les consommations énergétiques du secteur industriel représentent en proportion seulement 5 % des consommations totales du territoire. L'objectif en premier lieu de cette action est :

- D'aider les entreprises à mobiliser leur capital d'économies d'énergie, de matières premières, de déchets ;
- De prolonger les démarches d'éco-citoyenneté des habitants sur leur lieu de travail ;
- De valoriser le potentiel Enr directement ou par l'intermédiaire des coopératives citoyennes en émergence sur le territoire

Pour mobiliser les entreprises du territoire, il est proposé de lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès des entreprises, commerces et acteurs économiques du territoire, pour identifier celles et ceux qui souhaitent développer des actions dans l'un des 3 champs évoqués ci-dessus.

L'accompagnement des entreprises se fera :

- Par l'intermédiaire du dispositif « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts » mis en place par l'ADEME et ses partenaires (Cci, CMA),
- Par l'incubateur ou les coopératives citoyennes pour les projets de développement d'énergies renouvelables ;
- Par un dispositif à concevoir pour les actions des économies d'énergie au travail (écogestes, éco-bureaux, …)
- Par le dispositif « Objectif Energie », pré-diagnostic « énergie » proposée par la CCI 81

A l'issue de cet AMI, un club entreprises engagées dans la transition énergétique pourra être créé afin de permettre des échanges de pratiques, du retour d'expérience et de renforcer des dynamiques de coopération.

Il conviendra également d'associer à ce « club d'entreprises » les entreprises qui se sont déjà engagées dans des démarches de maîtrise de l'énergie par exemple afin qu'elles partagent leur expérience et qu'elles contribuent à la mobilisation d'autres entreprises (exemple : entreprise SERRES)

Focus sur le dispositif « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts »

Selon une estimation de l'ADEME réalisée sur un panel national de 46 PME et TPE l'optimisation des flux énergie-matières-déchets permet :

- à 8 entreprises sur 10 d'économiser 180 € / salarié/par an,
- à 6 entreprises sur 10 à économiser 300 € / salarié par an.

C'est sur la base de cette expérimentation que l'ADEME a construit son dispositif « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts ». Il incite les établissements de **moins de 250 salariés de l'industrie, de la distribution, de la restauration et de l'artisanat**, à réaliser un audit de leurs marges de progression, audit qui est confié bureau d'études référencé par l'ADEME.

Ce dispositif fonctionne selon le principe du tiers financement : il ne coûte rien aux entreprises si les recommandations ne dégagent pas d'économies. En revanche, si le potentiel d'économies est avéré, elle verse une somme définie par forfait, en fonction de sa taille.

L'audit est classique : repérage des pertes et des gaspillages en énergie, en matières premières, déchets, évaluation des coûts, proposition d'action de réduction et d'optimisation…

La démarche est triplement gagnante : l'entreprise réalise des économies, améliore sa rentabilité, renforce sa résilience, réduit l'ensemble de ses impacts sur l'environnement.

Elle peut servir de tremplin à la mise en œuvre de programme de sensibilisation et de mobilisation des salariés autour des autres enjeux du PCAET : évolution des pratiques de mobilités par exemple…

Enfin, la démarche pourra s'ouvrir à des démarches de rénovation thermique des bureaux tertiaire.

Maître d'ouvrage	La communauté de communes

<table>
<tr><td>Responsables de l’action</td><td>Responsable développement économique + Agent responsable du fonds de transition + agent responsable cellule d’incubation des Enr</td></tr>
<tr><td>Objectifs opérationnels</td><td>- Créer une démarche progressive de mobilisation collective des dirigeants et des salariés des entreprises autour du PCAET.
- Faire adhérer les PME et TPE au dispositif « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts » proposé par l'ADEME et ses partenaires.
- Accompagner les salariés dans le changement de comportements.
- Identifier des opportunités de développement du PV toiture en injection directe ou autoconsommation, directement par l’entreprise ou par l’intermédiaire de coopératives citoyennes</td></tr>
<tr><td>Modalités de mise en œuvre</td><td>- Rédiger le cahier d’appel à manifestation d’intérêt pour les entreprises
- Lancer l’AMI auprès des entreprises par une campagne de communication ciblée
- Promotion et suivi de la mise en œuvre des dispositifs d’accompagnement
- Définition d’une programmation annuelle de sensibilisation
- Ateliers, portes ouvertes, visites pour les dirigeants, actions de sensibilisation pour les salariés.
- Création du Club d’entreprises (signature d’une convention de co-animation entre la communauté de communes, CCI, CCA)</td></tr>
<tr><td>Partenariats</td><td>EIE, CCI, CMA, ADEME</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>2020</td></tr>
<tr><td>Objectifs de résultats</td><td>TPE et PME engagées dans l’un ou l’autre des dispositifs d’accompagnement
En fonction des projets : Puissance EnR installée ; économie d’énergie, économie des émissions de GES, nb de salariés engagés dans des actions d’écoresponsabilité…</td></tr>
<tr><td>Dépenses</td><td>
<table>
<tr><td>Nature des dépenses et ressources humaines</td><td>Coûts () et temps agent</td></tr>
<tr><td>à définir</td><td></td></tr>
<tr><td>RH interne EPCI (chargé(e) économique)</td><td>20 jours / an</td></tr>
<tr><td>RH PTAB (coordination interEPCI)</td><td>10 jours / an</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Financements potentiels</td><td>ADEME (dispositif TPE, PME), PDA, Entreprises, LEADER (?)</td></tr>
<tr><td>Gain Carbone - Gain Energie</td><td></td></tr>
<tr><td>Evaluation environnementale stratégique</td><td>Sans objet</td></tr>
<tr><td>Suivi – Evaluation</td><td>Nombre et typologie d’entreprises engagées dans un accompagnement
Production d’énergie, gain énergie et GES par entreprise
Nombre d’employés engagés dans des démarches d’éco-employés
Nombre d’entreprises adhérentes et actives dans le « Club »</td></tr>
</table>

Action TEPOS_ACT4	Favoriser le développement concerté et participatif des projets de production d'énergie renouvelable

Les projets soumis à autorisation ou évaluation environnementale (éolien, méthanisation, hydraulique, photovoltaïque au sol) suscitent parfois des débats relatifs à leur impact paysager ou leur montage financier qui profite peu au territoire. Afin de concilier les préoccupations locales avec la nécessité de développer de nouvelles capacités de production pour atteindre les objectifs fixés dans le PCAET, une concertation locale doit être mise en place très en amont. Cette concertation doit aboutir sur l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques en faveur de projets énergies renouvelables territoriaux et concertés. L'objectif est d'associer les collectivités locales aux projets, le plus en amont possible. Au-delà de cette charte, le projet pourrait aboutir à l'élaboration d'un schéma directeur intercommunal de production d'energie renouvelable.

Maître d'ouvrage	Communauté de communes
Responsables de l'action	DGS / Agent en charge du suivi des Enr / Agent responsable du fond de soutien à la TE
Objectifs opérationnels	Favoriser les meilleures pratiques de développement des projets EnR pour permettre la bonne appropriation locale des projets : - en associant les collectivités locales aux projets le plus en amont possible de leur développement ; - en privilégiant la concertation avec la population ; - en garantissant l'accès aux informations aux élus, sur la base d'un engagement de transparence réciproque ; - en maximisant les retombées économiques des projets sur le territoire. Filières concernées : grand éolien, méthanisation, hydraulique et photovoltaïque au sol.
Modalités de mise en œuvre	La concertation locale autour des grands projets EnR va s'organiser à deux niveaux : - à travers des groupes de travail locaux, à l'échelle de la collectivité, spécialisés par filière voire par rivière pour l'hydraulique, en charge d'organiser la concertation locale ; - à travers un comité de suivi à l'échelle du Pôle en charge de la gestion des chartes et des signataires, et en lien avec le comité technique des EnR du Tarn animé par la DDT. Constitution de groupes de travail par filière autour de projets locaux, avec un pilote issu de la collectivité par groupe de travail : - Participants : collectivités locales, habitants, associations locales, comité de concertation des projets EnR, porteurs de projets… - Organisation de la concertation locale. - Organisation de voyages d'études, formations, à destination des élus pour visiter des projets exemplaires. - Mise en place d'investissement participatif et citoyen. Constitution d'un comité de concertation des projets EnR piloté par le PTAB Participants : collectivités locales, services de l'Etat (DDT, DREAL, agence de l'eau, ARS…), groupes de travail EnR, … - Rédaction ou adaptation de chartes existantes pour chaque filière. Citons sans exhaustivité : éolien/charte CLÉO, méthanisation/cahier des charges de

<table>
<tr><td></td><td>la Région Occitanie/ATEE Club biogaz), hydraulique/ Guide Méthodologique à l'usage des communes » de l'ASDER, photovoltaïque/: guide ADEME « Photovoltaïque et collectivités territoriales ADEME pour une approche de proximité »).
- Signature et diffusion des chartes.
- Revues régulières avec les groupes de travail pour connaître l'avancement et les points de blocage.
- Revues régulières avec le comité des EnR du Tarn.</td></tr>
<tr><td>Partenariats</td><td>Agence de l'Eau, Agence Régionale de Santé, DREAL, chambre d'agriculture, association des propriétaires de chaussées du Dadou Amont APDAT81, comité technique des EnR du Tarn animé par la DDT, EIE81, …</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>2019 : Création de groupes de travail et du comité de suivi.
2020 : Co-rédaction des chartes et signatures.
2021-2024 : Actions de concertation locale par les groupes de travail et de concertation avec les services de l'Etat par le comité de suivi.</td></tr>
<tr><td>Objectifs de résultats</td><td><u>Groupes de travail</u>
Un groupe de travail créé par domaine de développement des EnR.
<u>Comité de suivi</u>
Relations suivies avec le comité départemental EnR et avec les groupes de travail de concertation.
Relations avec les opérateurs énergétiques du territoire.
<u>Chartes signées et diffusées</u></td></tr>
<tr><td>Dépenses</td><td>
<table>
<tr><th>Nature des dépenses et ressources humaines</th><th>Coûts () et temps agent</th></tr>
<tr><td>Animation des groupes de travail par un bureau d'études (si cette formule est choisie)</td><td>10 000 €</td></tr>
<tr><td>Rédaction/adaptation des chartes aux attentes et spécificités locales par un bureau d'études</td><td>10 000 €</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>De 10 à 20 000 €</td></tr>
<tr><td>RH interne EPCI (Responsable ENR)</td><td>5 jours / an</td></tr>
<tr><td>RH PTAB (coordination interEPCI)</td><td>10 jours / an</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Financements potentiels</td><td></td></tr>
<tr><td>Gain Carbone - Gain Energie</td><td></td></tr>
<tr><td>Evaluation environnementale stratégique</td><td>La mise en place d'un dispositif « permanent » de concertation sur la mise en oeuvre du plan d'action est garante de la prise en compte de l'intérêt général. On peut s'attendre à une meilleure compréhension collective des enjeux et des opportunités, localement et dans le long terme. La présence de citoyens,</td></tr>
</table>

	associations, …dans cette démarche, peut nourrir un dialogue plus vigilant sur la préservation de l'environnement, des paysages, de la biodiversité.
Suivi – Evaluation	Nombre de chartes rédigées (ou adoptées) Nombre de développeurs professionnels signataires des chartes Analyse qualitative de l'acceptabilité des projets (et du nombre de projets contestés ou non, analyse des retours d'expériences) Implication des collectivités et des citoyens dans la co-construction des projets et éventuellement leur financement.

Action TEPOS_ACT5	Créer un observatoire des initiatives pour la transition énergétique et le climat

A l'initiative du conseil de développement du PTAB, une vingtaine d'écoutants, organisés en binômes, ont recueilli les perceptions d'une cinquantaine d'habitants du territoire, d'horizons et d'âges divers, pour appréhender leur perception de l'évolution du climat localement, et apprécier leur compréhension des enjeux de la transition énergétique.

Ces 50 « écoutes » ont été menées dans le cadre de la préparation du projet de PCAET. En partenariat avec l'UNADEL, elles ont bénéficié d'un accompagnement méthodologique de Territoires Conseils. Au-delà des constats partagés, elles ont permis d'envisager des solutions et surtout d'établir des propositions qui ont été formalisées par le groupe des Ecoutants, avec la volonté d'agir ensemble pour un ancrage du PCAET dans de la « grande » proximité.

La vidéo des Ecoutes Citoyennes témoigne de la qualité et de la singularité de ce travail de collecte et de mobilisation, qui confirme un bon niveau de compréhension des enjeux, mais une difficulté à saisir les modalités du passage à l'acte.

Pour les écoutants, il ressort des « écoutes citoyennes » que l'implication des habitants dans la transition énergétique est une des conditions de la réussite des PCAET des communautés de communes. La transition représente un enjeu de société qu'il faut partager localement : élus, agents techniques, acteurs économiques, sociaux, culturels, éducateurs, et habitants…

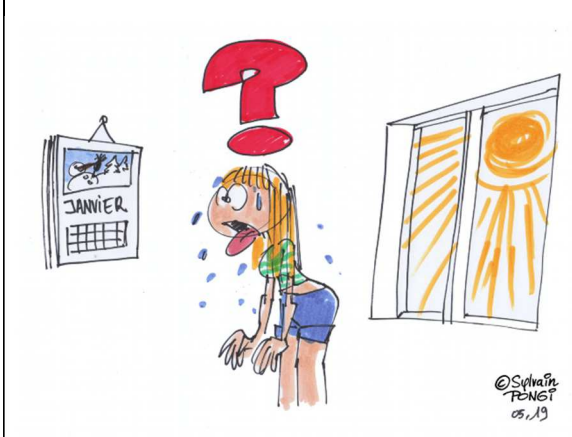

Contexte: Ecoute citoyenne : le ressenti des sondés sur le réchauffement climatique est sans équivoque.

Les écoutants ont également souligné un manque de lisibilité des sources d'information, un manque de valorisation des innovations et des savoir-faire locaux… Ils ont proposé la création d'un observatoire de la transition, inspiré de la plateforme interactive mise en place par le Pays Pyrénées-Méditerranée (CF. https://localisez.fr/services) pour repérer les initiatives et pouvoir mieux accompagner les idées émergentes et les projets.

Un réseau d' « ambassadeurs » (citoyens et élus) de la transition énergétique et écologique pourrait se constituer en phase de recensement des réalisations à promouvoir pour ensuite mieux accompagner les initiatives, en lien avec les fonds d'initiatives transition des communautés de communes

Maître d'ouvrage	Conseil de Développement (PTAB)
Responsables de l'action	Agent PTAB en charge du conseil de développement
Objectifs opérationnels	Aider les habitants qui sont dans un parcours de transition, à accéder à des références de réalisation ou à des services géo-localisés sur une plateforme Internet. Faciliter les mises en relation et susciter des projets collectifs/participatifs
Modalités de mise en œuvre :	- Définir la typologie et les critères de référencement des informations (secteur marchand, non marchand, …) à consigner sur la plateforme. - Déterminer les modalités de référencement : adhésion à la plateforme gratuite ou pas ? - Déterminer les modalités de référencement : modération ou modération a posteriori ou modération avant publication. - Préparer un cahier des charges à destination d'un développeur informatique (format des contenus : textes, vidéos, fiches…). - Développer et promouvoir la plateforme auprès des acteurs et des habitants du territoire.

<table>
<tr><td>Partenariats</td><td>Ecoutants et ambassadeurs citoyens, EIE, EPCI</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>2019-2020</td></tr>
<tr><td>Objectifs de résultats</td><td>1. La création d’un Observatoire des bonnes pratiques :
Mise en avant des initiatives locales (productions visuelles, réseaux sociaux, valorisation des détecteurs et en particulier des jeunes…)
Organisation de rencontres, événements
2. La création d’un Réseau d’animation de proximité avec des ambassadeurs élus, agents, bénévoles engagés…</td></tr>
<tr><td>Dépenses</td><td><table>
<tr><th>Nature des dépenses et ressources humaines</th><th>Coûts (€) et temps agent</th></tr>
<tr><td>Développement informatique
Hébergement et maintenance
Animation, promotion (10 à 12 jours/an, outil de communication…)</td><td>5 000€
250 €
5 000 €</td></tr>
<tr><td>RH interne EPCI (chargé de la communication)</td><td>3 jours / an au démarrage puis 1 jour / an</td></tr>
<tr><td>RH PTAB (hors conseiller et service civique)</td><td>30 jours / an</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Financements potentiels</td><td>Programme Leader</td></tr>
<tr><td>Gain Carbone - Gain Energie</td><td>Sans objet</td></tr>
<tr><td>Evaluation environnementale stratégique</td><td>Sans objet</td></tr>
<tr><td>Suivi – Evaluation</td><td>- Nb d’initiatives enregistrés sur l’observatoire
- Fréquentation du site
- Nombre de participants au réseau d’animation de proximité</td></tr>
</table>

Action TEPOS_BAT1	**Démultiplier les points de sensibilisation et d'orientation des ménages**

Pour préparer leur projet et dans un second temps, le concrétiser dans de bonnes conditions, les ménages du territoire peuvent faire appel à l'Espace Info-Energie 81 et d'autre part à la plateforme REHAB (opération structurante du plan climat première génération du pôle, opérationnelle depuis 2015).

Grâce au financement de ces dispositifs par les pouvoirs publics (Europe, ADEME, Région, département, collectivités…) les ménages bénéficient d'un appui gratuit, donné par des professionnels compétents et formés, en toute neutralité et indépendance des fournisseurs d'énergie ou de matériaux.

Schématiquement, l'EIE 81 (qui est animé par le CAUE 81) délivre les conseils de premier niveau, qui couvrent toutes les thématiques du logement liées à l'énergie, aux équipements, aux éco-matériaux. L'EIE 81 délivre ainsi sur le Tarn, quelques 1 000 conseils personnalisés chaque année, et sensibilise 3 000 personnes dans le cadre d'animations hors les murs. C'est également un centre de documentation et de ressources très complet.

REHAB pour sa part offre un accompagnement global à la rénovation énergétique. Cet accompagnement comprend :

- Une visite-conseil à domicile qui permet de définir les priorités d'intervention sur l'habitation, de confronter le projet du propriétaire avec ces priorités et d'identifier les aides susceptibles d'être mobilisables par le propriétaire. A l'issue de cette visite, le propriétaire est accompagné par la plateforme ou réorienté vers les opérateurs ANAH lorsque celui-ci est éligible aux aides de l'ANAH
- Une expertise technique permettant de définir un projet cohérent et le plus ambitieux possible d'un point de vue énergétique. Cette expertise permet également d'établir un plan de financement et définit les modalités de mise en œuvre
- Une mise en relation avec des entreprises RGE du territoire via un module de demande de devis en ligne sur le site de la plateforme (www.monprojetrehab.fr)
- Un accompagnement dans l'analyse des devis et dans le montage de certaines demandes d'aides (éco-chèques, CEE…)

Elle traite 150 dossiers par an en moyenne. L'extinction des financements publics de la plateforme fin 2018 a conduit le pôle à préparer son évolution en SCIC (Cf. fiche N°10).

Si incontestablement ces dispositifs ont trouvé leur public, il est encore possible d'en améliorer la visibilité, de les conforter pour accélérer le rythme des rénovations (Rappelons que la quasi-totalité du parc privé est à rénover d'ici à 2050). Pour ce faire, les communes se proposent de sensibiliser leurs administrés de manière un peu plus proactive : accueil de permanences conseils, organisation d'évènements, campagnes de sensibilisation ponctuelles, …

Des partenariats sont également à imaginer avec les professionnels (agences immobilières, banques…) au moment où les ménages achètent un logement sur lesquels des travaux de rénovation sont à engager, l'idée étant de ne pas tuer le gisement, et d'orienter les parcours sur des rénovations de haute ambition énergétique et environnementale.

Maître d'ouvrage	PTAB et collectivités
Responsables de l'action	
Objectifs opérationnels	Démultiplier les points de rencontre et de sensibilisation des ménages et les orienter correctement selon le niveau de leurs attentes, la maturité de leur projet.
Modalités de mise en œuvre	• Organiser des points d'information énergie (PIE) sur les marchés et certains évènements (création d'un stand – recrutement de services civiques) ; • Organisation d'un salon de la rénovation sur Réalmont en 2019 avec les entreprises partenaires REHAB du territoire Centre Tarn ; • Organisation de rendez-vous de la rénovation sur 3 à 4 communes du Pôle (hors 3CT)

<table>
<tr><td></td><td>
Poursuite des thermographies à la demande
<u>Embarquer les professionnels dans le PCAET</u>

Lancement d'un AMI auprès des agences immobilières pour leur proposer une mise en relation avec la plateforme (labélisation REHAB de leurs offres, diagnostic prévente…)
Poursuivre les actions de formation des professionnels du bâtiment pour la rénovation énergétique et les informer sur les dispositifs locaux existants (plateforme, OPAH, SCIC…) afin qu'ils soient relais d'information
Poursuivre l'émergence de groupements de professionnels en lien avec la chambre des métiers du Tarn…
Définir des modalités de partenariats avec les fournisseurs de matériaux du territoire.

</td></tr>
<tr><td>Partenariats</td><td>CAUE/EIE – ADIL – ANAH – Opérateurs ANAH – AI – Banques – Magasin de bricolage du territoire – Chambre des métiers du Tarn – CAPEB – Fédération départementale du Bâtiment</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>2019 -2021</td></tr>
<tr><td>Objectifs de résultats</td><td>Pour l'année 2019 : Accompagnement de 80 ménages jusqu'aux travaux</td></tr>
<tr><td>Dépenses</td><td>
<table>
<tr><th>Nature des dépenses et ressources humaines</th><th>Coûts (€) et temps agent</th></tr>
<tr><td>Conseiller REHAB (1 ETP/2019)
Service civique
Equipement d'un stand
Communication (flyer/affiche…) + identité visuelle affiche AI
Organisation d'évènementiel (salon Réalmont…)</td><td>50 000 €
5 300 €
1 200 €
3 500 €

10 000 €</td></tr>
<tr><td>RH interne EPCI (chargé de la communication)</td><td>5 jours / an</td></tr>
<tr><td>RH PTAB (hors conseiller et service civique)</td><td>30 jours / an</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Financements potentiels</td><td>ADEME (2019), LEADER, ETAT (service civique)</td></tr>
<tr><td>Gain Carbone - Gain Energie</td><td>Economie de 600 MWh pour 2019</td></tr>
<tr><td>Evaluation environnementale stratégique</td><td>Démultiplier les points de sensibilisation, d'orientation et d'accompagnement des ménages va permettre de poursuivre et d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments et logements, enjeu central du plan d'action. Cela va conduire à une réduction des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre, et des polluants dans l'atmosphère.</td></tr>
<tr><td>Suivi – Evaluation</td><td>Nb de ménages accompagnés
Nb de ménages accompagnés jusqu'aux travaux
Nombre de rénovation par niveau de performance (moyen, performant, très performant, BBC)</td></tr>
</table>

Action TEPOS_BAT2	Accompagner les propriétaires dans leur projet de travaux et de rénovation à travers la plateforme REHAB et la SCIC RENOVATION

Le Pôle Territorial de l'albigeois et des Bastides porte depuis 2015, une plateforme territoriale de la rénovation énergétique de l'habitat privé. Cette plateforme a accompagné près de 600 ménages dans leur projet dont un tiers a réalisé des travaux à ce jour.

En 2019, le Pôle poursuivra cet accompagnement suite à un avenant du contrat initial ADEME permettant un financement complémentaire. Les actions prévues pour cette année 2019 consistent à :

- Poursuivre des actions de sensibilisation et d'incitation des ménages aux travaux d'économies d'énergie ;
- Poursuivre l'accompagnement des projets par une visite conseil, une expertise technique, une mise en relation avec les entreprises partenaires, le montage de dossier de financement…
- Travailler avec les professionnels pour faire émerger des groupements d'entreprises et impliquer les agences immobilières entre autres.

Les élus ont décidé dès la création de la plateforme, d'étudier en parallèle la possibilité de créer une coopérative de la rénovation énergétique qui associe entreprises du bâtiment, élus locaux, citoyens, bureaux d'études… Cette coopérative constitue pour les particuliers, un opérateur unique de la rénovation, en assurant l'ingénierie et la direction globale des travaux de rénovation en étroit lien avec les entreprises locales et les coopératives citoyennes. La SCIC prévoit également de garantir des résultats durables d'économies, de confort hivernal et estival et de qualité de vie sur le territoire de l'Albigeois et des Bastides. Outre le rôle de tiers de confiance, ce projet est aussi une façon de concevoir différemment le développement territorial, en permettant d'associer tous les acteurs autour d'un intérêt commun.

A ce jour, trois communautés de communes du Pôle ont délibéré favorablement pour ce projet et sont associées aux différentes étapes à venir (définition des statuts, de la gouvernance, du financement…)

Par ailleurs, certaines EPCI du territoire sont engagées ou vont s'engager dans des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (Cf. fiche action TEPOS_BAT4)

Maître d'ouvrage	PTAB puis SCIC
Responsables de l'action	
Objectifs opérationnels	Faire émerger des rénovations globales performantes Créer la société coopérative de rénovation énergétique qui associe élus, entreprises, citoyens, bureaux d'études, … Mettre en place les partenariats nécessaires pour une articulation efficace entre la SCIC et les dispositifs régionaux en cours d'émergence à l'AREC (SPIRE, société de tiers de financement …)

Modalités de mise en œuvre	<u>2019</u>
	• Poursuite de l'accompagnement type de la plateforme REHAB,
	• Renforcer les articulations entre REHAB et opérateurs ANAH
	• Créer la SCIC :
	  o Définir les statuts de la future coopérative
	  o Définir la gouvernance
	  o Rechercher les financements publics et privés
	• Encourager la formation d'équipes de professionnels pour, réaliser les rénovations globales

Partenariats	ADEME, Chambre des métiers du Tarn, AREC, Entreprises du bâtiment, bureaux d'études, 3CT, 3CS, CC Val 81

<table>
<tr><td>Calendrier</td><td>2019 - 2021</td></tr>
<tr><td>Objectifs de résultats</td><td><u>Pour la plateforme REHAB :</u>
Accompagnement de 80 ménages jusqu'aux travaux en 2019
<u>Pour la SCIC :</u>
Accompagnement de 70/80 rénovations globales par an en rythme de croisière (2022)</td></tr>
<tr><td>Dépenses</td><td>
<table>
<tr><td>Nature des dépenses (facultatives)</td><td>Coûts ()</td></tr>
<tr><td>Communication SCIC (site internet, outils de com…)
Réalisation de 20 audits thermiques SCIC pour tester l'offre de garantie de performance</td><td>20 605 €
31 000 €</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>51 605 €</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Financements potentiels</td><td>REGION (appel à projet Coopérative citoyenne énergies renouvelables), SCIC</td></tr>
<tr><td>Gain Carbone - Gain Energie</td><td>80 maisons rénovées au niveau BBC / an (à partir de 2022) :
Economie d'énergie de 800 MWh/an (hypothèse de consommation pour une maison : 16MWh/an avant et 6MWh/an après travaux).
Gain CO2 : 90 t.eq CO2/an</td></tr>
<tr><td>Evaluation environnementale stratégique</td><td>En accompagnant les propriétaires dans leur projet de travaux et de rénovation via des outils concrets (plateforme REHAB, SCIC) le territoire poursuit et accélère la rénovation énergétique des bâtiments et logements. Cela va conduire à une réduction des consommations énergétiques. La diminution des émissions de GES entraîne une amélioration de la qualité de l'air.</td></tr>
<tr><td>Suivi – Evaluation</td><td>Nb de ménages accompagnés
Nb de ménages accompagnés jusqu'aux travaux
Nombre de rénovation par niveau de performance (moyen, performant, très performant, BBC)</td></tr>
</table>

Action TEPOS_BAT3	Créer une coordination locale pour résorber et prévenir la précarité énergétique

Le processus d'élaboration du PCAET, l'analyse des données du rapport PRECARITER en partenariat avec ENEDIS, mettent en évidence la nécessité d'une approche plus globale et mieux coordonnée de la précarité énergétique sur le territoire. Le % de ménages en précarité énergétique sur le pôle est de 10,1 % en 2017, pour 7,5 % sur le reste du département.
La hausse certaine du coût des énergies peut à tout moment aggraver cette situation dans un contexte économique et social difficile. Et La lutte contre l'habitat indigne et insalubre, est loin d'être terminée…

Pour le réseau Rappel, Réseau des acteurs de la pauvreté et de la précarité énergétique dans le logement, *« Sortir de la précarité énergétique, c'est pouvoir réaliser des travaux d'ampleur et efficaces mais aussi exécuter des petits travaux d'attente, mieux gérer ses équipements, quitter une location énergivore pour un logement décent, bénéficier d'un accompagnement social renforcé, car tout ne peut se faire du jour au lendemain ».* Cela suppose d'identifier un chef d'orchestre proche du terrain, doté d'une vision d'ensemble, en capacité de décloisonner tous les acteurs, de l'action sociale, de l'habitat, de l'énergie et de la santé, d'assembler leurs compétences, de mobiliser les dispositifs appropriés aux différentes situations, de les faire évoluer.

Maître d'ouvrage	Communauté de communes
Responsables de l'action	Responsable aménagement du territoire / développement territorial / CM habitat
Objectifs opérationnels	Identifier des ménages en situation de précarité énergétique et résorber ces situations. Améliorer la connaissance des dispositifs existants pour les publics en situation de précarité énergétique et les personnes sur le terrain (élus, agents) Organiser les acteurs locaux pour le repérage et le suivi des ménages en précarité
Modalités de mise en œuvre	Former les agents en charge de l'action à la précarité énergétique (MOOC) Constitution d'une commission pluri-partenariale avec l'ensemble des intervenants pour poser les fondations d'une organisation collective au service (liste non exhaustive…) : - D'un repérage proactif des ménages (et des logements, notamment insalubres) à inclure en priorité dans les dispositifs de réhabilitation énergétique. - D'un meilleur accès à l'information (ménages, professionnels) et d'un traitement optimisé des dossiers par le biais d'un « guichet unique » ou autre, … - D'une analyse des dispositifs existant et des éventuels dispositifs complémentaires à mettre en œuvre : o fonds d'aide à des travaux d'attente ? o information sur bon usage des équipements – sensibilisation aux éco-gestes ? o soutien à des opérations d'auto-réhabilitation encadrées par des professionnels ? o …. Adhésion au Réseau national « Rappel » https://www.precarite-energie.org/
Partenariats	PTAB, DDT-ANAH, PDLHI, CD 81 (FSL), CAF, ADIL, Communes/CCAS, Caisses des maisons de retraite, bailleurs sociaux, associations, ARS, organismes de solidarité, CAUE, EIE, … SOLIHA, Tarn Habitat Réseau RAPPEL

<table>
<tr><td>Calendrier</td><td>2019
Installation de la coordination locale - Analyse des besoins et hiérarchisation des priorités – Désignation d’un secrétariat « tournant ».
2020
Rédaction d’une feuille de route 2020-2024 avec programmations annuelles et répartition des tâches, …</td></tr>
<tr><td>Objectifs de résultats</td><td>- Une coordination locale de la précarité énergétique installée
- Une analyse collective des atouts et faiblesses des dispositifs actuels
- Des propositions concrètes d’amélioration : observatoire local, guichet unique, autre</td></tr>
<tr><td>Dépenses</td><td><table>
<tr><td>Nature des dépenses et ressources humaines</td><td>Coûts () et temps agent</td></tr>
<tr><td>Adhésion au réseau RAPPEL (Gratuit)</td><td></td></tr>
<tr><td>RH interne EPCI (chargé mission habitat)</td><td>20 jours / an</td></tr>
<tr><td>RH PTAB</td><td>5 jours / an</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Financements potentiels</td><td>Proposer au Département d’affecter une partie du FSL au financement de l’ingénierie (objectif : régler les situations en amont de l’intervention du FSL pour régler des impayés)

CEE dans le cadre du programme SLIME</td></tr>
<tr><td>Gain Carbone - Gain Energie</td><td></td></tr>
<tr><td>Evaluation environnementale stratégique</td><td>L’objectif de cette « coordination » des acteurs est de mieux résorber et prévenir la précarité énergétique (passoires énergétiques / logements énergivores par un meilleur repérage et accompagnement des ménages. Elle impacte directement la consommation énergétique, la qualité de l’air, et les émissions de GES.
A noter la nécessité de procéder parfois à des travaux d’urgence (et provisoires) qui ne permettent pas toujours d’atteindre un très haut niveau de performance énergétique et environnemental.</td></tr>
<tr><td>Suivi – Evaluation</td><td>Rapport d’activité de la coordination (nombre de réunions, évaluation, évolution, efficacité des dispositifs) et ajustements.
Indicateurs de prise en charge des ménages en précarité énergétique (nombre, dispositif mobilisés, durée de prise en charge, etc.)
Evolution du nombre de situations traitées dans le cadre du FSL</td></tr>
</table>

Action TEPOS_ENR1	Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt pour toitures photovoltaïques agricoles

Une dynamique de réalisation de toitures photovoltaïques est en place chez les agriculteurs du Tarn. Elle est principalement motivée par :

- la possibilité de financer de nouveaux bâtiments professionnels à moindre coût,
- la création d'un revenu complémentaire,
- et la réponse à des sollicitations de démarchage spontanée d'offreurs de solutions.

La Chambre d'Agriculture est un centre de ressources sur ces projets, avec du temps alloué aux projets énergétiques portés par les agriculteurs. Cet accompagnement au fil de l'eau a permis d'améliorer la qualité des réalisations par une meilleure sélection des offres, avec une formation annuelle proposée aux agriculteurs sur le sujet.

Tous les projets ne peuvent cependant voir le jour, en raison de difficultés de raccordement (éloignement et faiblesse du réseau) ou de surcoûts propres aux bâtiments existants (dépose amiante, structure trop faible, orientation non optimale…). Des démarches groupées permettraient d'élargir le nombre de projets, par un lissage des surcoûts.

<u>Prérequis :</u> veiller à ce que les projets photovoltaïques ne soient pas le prétexte à créer des bâtiments agricoles « inutile » : réfléchir à la nécessité du bâtiment par rapport à l'activité agricole, ne pas sur-dimensionner le projet de bâtiment pour rentabiliser le projet photovoltaïque, étudier prioritairement l'équipement de bâtiments existants

Maître d'ouvrage	Collectif : Chambre d'agriculture du Tarn + FDCUMA + PTAB + ADEART (à valider)
Responsables de l'action	PTAB
Objectifs opérationnels	- Proposer un ou plusieurs cadres d'accompagnement des agriculteurs pour leur projet PV : o Accompagnement individuel o Accompagnement groupé type commande groupée o Accompagnement à l'émergence de société de projet (type ferme de Figeac) - Identifier les exploitations agricoles intéressées par l'un ou l'autre de ces accompagnements et définir entre la chambre d'agriculture, le PTAB et ses EPCI, la FDCUMA et d'autres organismes agricoles, les modalités de mises en œuvre (recrutement, prestataires, mixte,…) ➔ Lancement d'un AMI - Renforcer la dynamique PV agricole existante en structurant des commandes groupées ou des groupes projets - Sécuriser les projets photovoltaïques pour les agriculteurs grâce à un conseil/accompagnement (technique, financier, juridique…).
Modalités de mise en œuvre	- Rédiger le cadre de l'AMI (Pour qui ? Pourquoi ? Comment, Quand ?...) - Suivant les réponses à cet AMI, étudier différents scenarios et modalités d'accompagnement (recrutement d'un(e) chargé(e) de mission « Photovoltaïque », prestataires, solution mixte, …) ; - Validation des différents schémas d'accompagnement et des ressources proposées ; - Rédaction des modalités d'accompagnement et d'information auprès des agriculteurs ayant manifesté leur intérêt + communication presse spécialisée pour entraîner de nouvelles exploitations (typologie des bâtiments : bâtiments neufs vs existants –variable d'une session sur l'autre, puissance cible et surface minimale, exigences techniques pour le bâtiment, durée du projet, cotisation demandée…).

	- Sélectionner les sites (visite de site, étude d'opportunité, pré-validation des raccordements…) puis signature d'un engagement par l'agriculteur si retenu. - Négocier des contrats-type avec des banques locales, des assureurs. - Lancer une consultation d'entreprises sur la base d'un cahier des charges technique et de fiches de sites. - Sélectionner une ou plusieurs entreprises et faire signer les commandes par les agriculteurs ou société de projets. - Suivre les dépôts et DP/PC réalisés par l'entreprise ainsi que les demandes de raccordement. - Suivre la réalisation des travaux et leur réception (maîtrise d'œuvre chantiers). - Former les agriculteurs à l'exploitation des systèmes PV. - Mettre en place une réunion semestrielle avec les gestionnaires de réseau Remarque : retour d'expériences disponible auprès de la Chambre d'agriculture de l'Ariège, fermes de Figeac, SA4R…
Partenariats	Chambre d'agriculture du Tarn, coopératives agricoles (CUMA, SICA…), gestionnaires de réseaux (ENEO, SERC, ENEDIS, SDET), ADEAR du Tarn, banques locales.
Calendrier	2019 : • Réunir l'ensemble des partenaires pressentis pour cette action et valider collectivement le cadre commun de l'AMI • Appel à manifestation d'intérêt auprès des agriculteurs (communication, réunions d'informations,… • Suite aux réponses de l'AMI, définition et validation des différents formats d'accompagnement 2020 Rencontrer les partenaires bancaires et assurances • Mettre en œuvre les modalités d'accompagnements validés (recrutement, marché de prestation d'accompagnement…) • Accompagner les porteurs de projets Chaque année : • Gérer une commande groupée d'environ 1 MW par an, avec suivi de réalisation. • Former les agriculteurs à l'exploitation des systèmes PV. Mettre en place une réunion semestrielle avec les gestionnaires de réseau.
Objectifs de résultats	Engagement de la chambre d'agriculture : Coordonner une commande groupée annuelle de 10 toitures de 100 kWc environ par an soit + 1 MW de PV par an. Production renouvelable attendue : Production supplémentaire de +1,2 GWhé/an, pour atteindre 7 GWhé/an d'ici 2024.

<table>
<tr><td>Dépenses</td><td>
<table>
<tr><td>Nature des dépenses</td><td>Coûts</td></tr>
<tr><td>Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission PV
* en partie financé par la cotisation versée par les agriculteurs au titre de prestation de services</td><td>30 000€/an (3/4 ETP)</td></tr>
<tr><td>Achat de logiciel spécialisé (PVSyst…)</td><td>1 000 €</td></tr>
<tr><td>1 session de formation annuelle (juridique, financement, gouvernance, exploitation, …)</td><td>1500-2000 euros par formation pour 20 personnes.</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Financements potentiels</td><td>VIVEA (?)</td></tr>
<tr><td>Gain Carbone - Gain Energie</td><td>Production moyenne d'une toiture de 700 m^2 de PV (ou environ 100 kWc) : 120 MWh/an.
Gain de CO_2-eq par kWh PV : 50 g CO_2-eq/kWh (50 g CO_2-eq/kWh PV vs 100 /kWh-réseau).
➔ Production énergie estimée : pour une centaine de toitures d'ici 2024 : 7,5 GWh/an.
➔ Economie CO_2 estimée ⇔ 375 t.eq.CO_2/an en 2024.</td></tr>
<tr><td>Evaluation environnementale stratégique</td><td>Cette action a un impact significatif sur l'atteinte des objectifs de production d'énergie solaire PV, en cohérence avec les orientations régionales (REPOS) et locales. L'intégration des capteurs selon les règles de l'art (co-visibilité patrimoniale) est maîtrisée par les opérateurs, et suivie par les services de l'Etat et les services urbanismes des collectivités</td></tr>
<tr><td>Suivi – Evaluation</td><td>Nombre d'agriculteurs ayant répondu à l'AMI par type d'accompagnement souhaité (commande groupée, société de projet, démarche individuelle…):
Nombre de projets par type
Production EnR</td></tr>
</table>

Action TEPOS_ENR2	Créer un incubateur intercommunal pour accélérer la concrétisation des projets de production d'énergie renouvelable

Les communautés de communes ont un rôle déterminant à jouer pour planifier, animer, soutenir, accompagner l'émergence des projets de production d'énergies renouvelables.

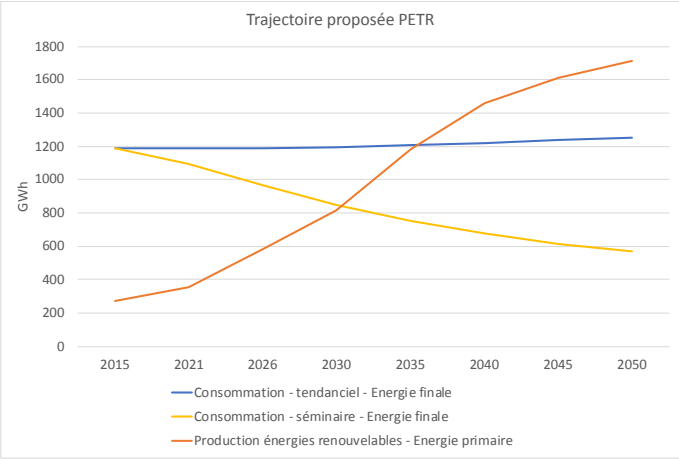

Même si elle peut développer en propre des projets (en régie), participer à leur financement et à leur gouvernance, la collectivité n'a pas la responsabilité, ni les moyens de les porter « tous ».

En revanche, une bonne information, un bon accompagnement des porteurs de projets en phase d'émergence sont des leviers absolument nécessaires pour faire aboutir des projets de qualité, éviter des erreurs, et des renoncements…

L'incubateur doit également avoir une démarche « proactive » de prospection pour susciter des projets sur les sites les plus favorables.

L'enjeu est d'appuyer les porteurs de projets dans cette phase d'incubation, et d'essayer d'en réduire la durée à 1 ou 2 ans au maximum.

L'incubateur pourra s'appuyer sur le fond d'amorçage des projets, et travailler en synergie et complémentarité avec le club d'entreprises, ainsi que l'ensemble des structures relais : SDET, Trifyl, CA, …

Maître d'ouvrage	Communauté de communes
Responsables de l'action	
Objectifs opérationnels	La collectivité devra définir les missions possibles pour cet incubateur parmi les suivantes (liste non exhaustive) : - Renseigner les porteurs de projets : objectifs et valeurs du PCAET (Cf. charte par exemple), les opérateurs (le qui fait quoi), les démarches, la concertation, les financements possibles, les réalisations exemplaires. - Prospecter : création et gestion d'une base de données des sites potentiels, porter-à-connaissance. - Accompagner la réalisation des études de pré-opportunités ou orienter vers les structures et dispositifs relais - Mettre à disposition des porteurs de projets des modèles de solutions : montage d'opérations, listes de professionnels, mise en relation avec des financeurs…). - Réaliser un schéma de programmation intercommunal des énergies renouvelables. - Suivre les demandes de raccordement aux réseaux (électricité et gaz). - Animer le réseau des acteurs. - Participer au comité de suivi départemental des projets avec les administrations (DREAL, DDT,), Syndicat d'énergie, les gestionnaires de réseau (Enedis, GRDF…). Cet incubateur peut s'adresser dans un premier temps à tous les porteurs de projet de production d'énergie (collectivités, entreprises, associations, …), quel que soit le stade d'avancement : idée, dimensionnement, structuration juridique, financement. Les typologies d'accompagnement : - « Individuel » : entretien avec l'animateur. - Collectif : organisation de séances collectives pour faire monter en compétences les porteurs de projets, avec prestations extérieures si besoin.

<table>
<tr><td></td><td>L’incubateur soumet le cas échéant les projets au fonds d’amorçage.</td></tr>
<tr><td>Modalités de mise en œuvre :</td><td>Définir les modalités de mise en œuvre de cet incubateur :
- Recrutement externe OU
- Recrutement en interne d’un agent dédié à cette mission:
- Formations, montée en compétences
- Outils
- Communication</td></tr>
<tr><td>Partenariats</td><td>Tous les organismes qui font (peuvent faire) de l’accompagnement projets EnR : SDET, Trifyl, Chambre d’Agriculture,</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>2020</td></tr>
<tr><td>Objectifs de résultats</td><td>A définir</td></tr>
<tr><td>Dépenses</td><td>
<table>
<tr><th>Nature des dépenses et ressources humaines</th><th>Coûts () et temps agent</th></tr>
<tr><td>Formation (hors CNFPT)</td><td>1 000 €</td></tr>
<tr><td>RH interne EPCI (à définir)</td><td>60 jours / an</td></tr>
<tr><td>RH PTAB</td><td>3 jours / an</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Financements potentiels</td><td>Appel à projets - Collectivités pilotes pour le développement de projets d’énergie renouvelable territoriaux (REGION – ADEME)</td></tr>
<tr><td>Gain Carbone - Gain Energie</td><td>Sans objet</td></tr>
<tr><td>Evaluation environnementale stratégique</td><td>L’incubateur est une porte d’entrée et de conseil pour les porteurs de projets. Outre son rôle d’appui technique, il va les informer sur les réglementations en vigueur environnementales et autres, les prescriptions et les recommandations locales (charte, bonnes pratiques, cf. fiche action « favoriser le développement concerté et participatif des projets »).</td></tr>
<tr><td>Suivi – Evaluation</td><td>- Nb de sites prospectés (friches, gravières, pour du PV par exemple,
- Nombre et nature des porteurs de projet reçus.
- Nb de projets par catégorie d’état d’avancement</td></tr>
</table>

Action TEPOS_ENR3	Soutenir le déploiement de coopératives citoyennes d'énergies renouvelables

Des citoyens souhaitent devenir producteurs d'électricité renouvelable et participer à une démarche collective autour de la transition énergétique. Les coopératives locales se développent et réalisent des grappes de toitures photovoltaïques (publiques ou privées) en obligation d'achat voire des petits parcs au sol en vente directe à Enercoop, comme c'est le cas dans certaines régions.

L'essaimage de ce type de modèles peut être soutenu par la collectivité, en s'inspirant des coopératives déjà existantes sur le territoire comme la SCIC « Energies citoyennes du Carmausin Ségala » ou ECOT 81.

L'enjeu du PCAET est de soutenir l'émergence ou le développement de ces initiatives citoyennes collectives

- En proposant des toitures ou terrains pubics de son patrimoine ;
- En encourageant les communes à proposer également des toitures et à rentrer au capital (le lancement d'un AMI pourrait être lancé par la commuauté de communes pour identifier les communes volontaires) ;
- En organisant des temps d'information aux élus sur le développement de ces sociétés (conseil communautaire, manifestations locales…) ;
- En renforçant la visibilité de cette démarche sur le territoire

Maître d'ouvrage	Communauté de communes
Responsables de l'action	Agent en charge du suivi des Enr – Développement territorial
Objectifs opérationnels	Soutenir le développement des coopératives citoyennes de production d'énergies renouvelables.
Modalités de mise en œuvre :	- Mise à disposition de patrimoine public, sans contrainte, à travers un AMI à la coopérative citoyenne ; - Aide au financement d'études techniques (opportunité, faisabilité, structure…) et d'assistance à maîtrise d'ouvrage ; Entrée au capital et communication locale.
Partenariats	SDET
Calendrier	2019 : Impulser / renforcer des collectifs de citoyens et contribuer au développement des premiers projets portés par ces collectifs (mises à disposition de toitures nécessaires pour développer une première grappe photovoltaïque…) - Prospection de toitures publiques (AMI auprès des communes) - Inventaire sur le patrimoine de la communauté de communes - Identification des toitures privées (cadastre solaire…). Présentation annuelle d'un état d'avancement du projet coopératif aux élus intercommunaux 2021-2014 : développement de nouvelles tranches de projets

<table>
<tr><td>Objectifs de résultats</td><td>Mise à disposition de toitures publiques (Intercommunalité ou communes) dont des toitures permettant des installations de puissance de 100 kW et 36 kW</td></tr>
<tr><td>Dépenses</td><td>
<table>
<tr><th>Nature des dépenses et ressources humaines</th><td>Coûts () et temps agent</td></tr>
<tr><td>Etude des potentiels des toitures publiques des communes</td><td>10 000 €</td></tr>
<tr><td>Prise de participation dans la coopérative</td><td>à définir</td></tr>
<tr><td>TOTAL DEPENSES</td><td>10 000 €</td></tr>
<tr><td>RH interne EPCI (chargé mission habitat)</td><td>10 jours / an</td></tr>
<tr><td>RH PTAB</td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Financements potentiels</td><td>Appel à projets Régional : Énergies Coopératives et Citoyennes.</td></tr>
<tr><td>Gain Carbone - Gain Energie</td><td>Production moyenne d’une toiture de 200 m^2 de PV (ou environ 36 kWc) : 43 MWh/an.
Gain de CO_2-eq par kWh PV : 50 g CO_2-eq/kWh (50 g CO_2-eq/kWh PV vs 100 /kWh-réseau).
➔ Production énergie estimée : pour une soixantaine de toitures d’ici 2024 (ou 10 toitures/an/EPCI) : 2,6 GWh/an en 2024 pour un EPCI.
➔ Economie CO_2 estimée ⇔ 130 t.eq.CO_2/an en 2024 pour un EPCI.</td></tr>
<tr><td>Evaluation environnementale stratégique</td><td>Les petits projets de parc au sol, et/ou ombrières envisagés par la coopérative, sont à développer en priorité sur les friches industrielles, les délaissés urbains, les anciennes carrières, etc…
Il conviendra d’être particulièrement attentif au maintien de la libre circulation de la faune, de façon à ne pas créer de rupture à la continuité écologique des secteurs concernés.
- Par ailleurs, pour ce qui concerne les projets en toiture de bâti, les règles communes s’appliquent sans difficulté.</td></tr>
<tr><td>Suivi – Evaluation</td><td>Puissance totale installée
Nb de toitures concernées par type de propriétaire (collectivités, particuliers, entreprises…)</td></tr>
</table>

Action TEPOS_ENR5	Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt pour le développement du photovoltaïque sur les toitures publiques
Le patrimoine public représente un volume de bâtiment important sur le territoire et par conséquent un potentiel pour le photovoltaïque à ne pas négliger. La maitrise publique de ce patrimoine peut permettre de faciliter des projets de photovoltaïque, qu'ils soient porté par la collectivité en directement ou mis à disposition d'un tiers telle une coopérative citoyenne.	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes
Responsables de l'action	Agent en charge du suivi des Enr – Développement territorial
Objectifs opérationnels	Soutenir le développement du photovoltaïque en toiture Identifier les collectivités intéressées par un projet de développement photovoltaïque ➔ Lancement d'un AMI Renforcer le développement des coopératives citoyennes de production d'énergies renouvelables.
Modalités de mise en œuvre :	- Rédiger le cadre de l'AMI (Pour qui ? Pourquoi ? Comment, Quand ?...) - Identifier les modalités d'accompagnement et d'information auprès des collectivités ayant manifesté leur intérêt - Sélectionner les sites (visite de site, note d'opportunité, pré-validation des raccordements…) – Possibilité de valoriser le cadastre solaire quand il existe - Réaliser une étude de faisabilité (possibilité de mobiliser les compétences en ingenierie du SDET) pour proposer une analyse technico-économique du projet. - Définir le cadre du portage du projet (individuel, SDET, coopérative citoyenne…) - Lancer une consultation d'entreprises sur la base d'un cahier des charges technique et de fiches de sites. - Suivre les dépôts et DP/PC réalisés par l'entreprise ainsi que les demandes de raccordement. - Suivre la réalisation des travaux et leur réception (maîtrise d'œuvre chantiers).
Partenariats	SDET
Calendrier	2019 : Prospection de toitures publiques ➔ AMI auprès des communes : - Inventaire sur le patrimoine public - Pré-selection (note d'opportunité) des sites identifiés Mise en place d'une réunion bilan de l'AMI 2020 : Réalisation d'étude de potentiel et de faisabilité (SDET ou marché groupé) Dépôt de PC pour les premières toitures 2021 : Réalisation d'un marché (individuel, commande groupée, via coopérative…) pour «équiper les toitures
Objectifs de résultats	Production PV en toiture

<table>
<tr><td>Dépenses</td><td>
<table>
<tr><th>Nature des dépenses et ressources humaines</th><td>Coûts () et temps agent</td></tr>
<tr><td>Etude des potentiels des toitures publiques des communes</td><td>10 000 €</td></tr>
<tr><td>Prise de participation dans la coopérative</td><td>à définir</td></tr>
<tr><td>TOTAL DEPENSES</td><td>10 000 €</td></tr>
<tr><td>RH interne EPCI (Agent en charge des Enr – développement territorial)</td><td>10 jours / an</td></tr>
<tr><td>RH PTAB</td><td>5 jours / an</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Financements potentiels</td><td></td></tr>
<tr><td>Gain Carbone - Gain Energie</td><td>Production moyenne d’une toiture de 200 m^2 de PV (ou environ 36 kWc) : 43 MWh/an.

Gain de CO_2-eq par kWh PV : 50 g CO_2-eq/kWh (50 g CO_2-eq/kWh PV vs 100 /kWh-réseau).

➔ Production énergie estimée : pour une soixantaine de toitures d’ici 2024 (ou 10 toitures/an/EPCI) : 2,6 GWh/an en 2024 pour un EPCI.

➔ Economie CO_2 estimée ⇔ 130 t.eq.CO_2/an en 2024 pour un EPCI.</td></tr>
<tr><td>Evaluation environnementale stratégique</td><td>Cette action a un impact significatif sur l’atteinte des objectifs de production d’énergie solaire PV, en cohérence avec les orientations régionales (REPOS) et locales. L’intégration des capteurs selon les règles de l’art (co-visibilité patrimoniale) est maîtrisée par les opérateurs, et suivie par les services de l’Etat et les services urbanismes des collectivités.</td></tr>
<tr><td>Suivi – Evaluation</td><td>Puissance totale installée

Production photovoltaïque</td></tr>
</table>

Action TEPOS_EXE1	Intégrer le PCAET dans les documents de planification PLUi, schéma de mobilité et schéma de raccordement aux ENR

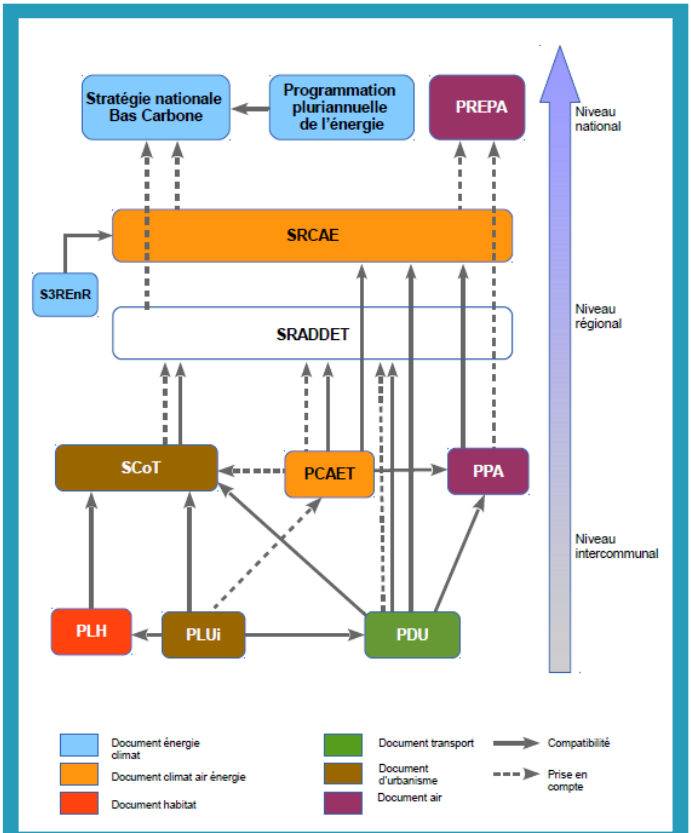

Schéma de l'articulation entre les différents documents de planification ayant un impact sur les enjeux énergie-climat. La pointe de la flèche désigne le document devant être pris en compte ou avec lequel il doit être compatible. Par exemple, il faut lire ici : le PCAET prend en compte le SCoT, ou bien encore le PLH est compatible avec le SCoT.

Le PCAET est un document transversal, qui concerne l'ensemble des compétences de la collectivité. Il s'articule avec les autres documents de planification de façon à intégrer dans les différentes politiques de la collectivité les objectifs air/énergie/climat.

Le schéma ci-contre illustre le fait que le PLUi doit prendre en compte le PCAET.

Les CC ne disposent pas à l'heure actuelle de PLUi couvrant l'intégralité de leur territoire (il y a un PLUi sur la CCMAV, périmètre de l'ex-CCMA) mais il est important de bien cerner l'intérêt d'intégrer les problématiques air/énergie/climat dans les futurs PLUi, d'identifier les points de vigilance, notamment en termes de gouvernance.

Le Pôle Territorial porte un schéma de mobilité, et décline des actions à l'échelle de chaque CC. Il n'a pas de vocation réglementaire, mais permet d'alimenter les PCAET sur le volet mobilité. Il s'agit en quelque sorte d'un « Focus » sur le volet mobilité de chaque PCAET.

Enfin, notons le schéma de raccordement aux énergies renouvelables (S3RENR) qui est en cours de révision pour 2022. Ce document de niveau régional doit être compatible avec le futur SRADDET, le PCAET doit également l'être. Localement, le réseau gaz alimente la 3CS, dotée d'un important potentiel de méthanisation et d'injection sur le réseau.

Cette fiche précise l'articulation avec ces 3 documents, mais de façon générale, les points de vigilance sont duplicables pour l'articulation avec toute autre démarche de planification, réglementaire ou non (PLH, Plan de déplacement, etc.)

Maitre d'ouvrage :	Communautés de communes et Communes
Responsables de l'action	Responsables services Urbanisme & Aménagement, Habitat, Mobilité, Développement Durable
Objectifs opérationnels	Préparer l'élaboration de PLUi à venir Préparer la gouvernance à l'échelle du Pôle et des EPCI pour l'articulation entre le PCAET et d'autres documents de planification, ici les PLUi, le Schéma de mobilité à l'échelle du Pôle, et le S3RENR à l'échelle régionale.
Modalités de mise en œuvre :	7. **<u>Gouvernance</u>** : • Inviter les responsables techniques et élus en charge des compétences urbanisme & aménagement, habitat, mobilité, développement économique, eau aux COPILs de suivi du PCAET • Inviter systématiquement le référent air énergie climat à chaque COTECH et COPIL d'élaboration des PLUi, PLH, et aux Comités de suivi du schéma de mobilité

	• Demander à participer aux réunions de construction du S3RENR, et du SRADDET : la participation d'un référent air énergie climat à l'échelle du Pôle, pour représenter les EPCI **8. <u>Volet spécifique PLUI</u>** • Associer le référent air énergie climat aux ateliers de construction de PLUi • Proposer un Porter-à-connaissance spécifique air-climat-énergie et actualisé à intégrer à l'état initial de l'environnement du PLUi (idem pour les SCoT) : éléments de diagnostics, enjeux propres à la collectivité, suggestions d'orientations, etc.) • Proposer des rédactions « type » à intégrer dans le règlement des PLUi pour favoriser la prise en compte des enjeux air-climat-énergie • Le PLUi peut notamment permettre, d'une part, de favoriser la rénovation énergétique des bâtiments, et d'autre part, de favoriser la production d'énergies renouvelables. Des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) spécifiques pourront également être prévues. • Il est ainsi par exemple possible de : <u>Pour favoriser la rénovation</u> : • prévoir des actions territorialisées de rénovation énergétique (avec une focale sur la précarité énergétique). • autoriser les bonus de constructibilité dans le PLUi avec le dépassement de 30 cm en toiture et façade, en articulation avec les secteurs patrimoniaux protégés ; • faire évoluer le niveau d'exigence pour les travaux de rénovation, afin d'améliorer la qualité des travaux. Cette performance énergétique renforcée pourra être précisée, selon les cas, dans le règlement du PLUi ou dans une OAP énergie. <u>Pour favoriser le développement des énergies renouvelables</u> : L'élaboration du PLUi (et des PLU) offre l'opportunité de diffuser le porter-à-connaissance des gisements solaires. Le PLUi doit être élaboré de façon à ne pas empêcher l'installation photovoltaïque en toiture (articles sur la hauteur, le gabarit et l'aspect extérieur). Un % d'EnR peut être déterminé pour la construction neuve. Le PLUi (PLU) rappellera les règles nationales en matière de bonus de constructibilité octroyant des droits à construire supplémentaires (jusque 35%) en cas d'exemplarité environnementale, bioclimatique ou énergétique (équivalent au profil C2 ou E3 du label E+/C-). Enfin, le Coefficient de Biotope Surfacique (bio-climatisme) pourra être utilisé. Prévoir de positionner sur les espaces dégradés (anciennes mines, carrières, etc.) une zone Nenr pour permettre l'installation d'équipements pour la production d'ENR et notamment de PV au sol <u>Pour limiter les émissions de GES</u> • Modération de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers • Développement de l'urbanisation à proximité des commerces et services (diminution des besoins de déplacement, utilisation des transports collectifs, etc.) **9. <u>Volet Schéma de mobilité</u>**

	Le schéma de mobilité alimente le PCAET, ainsi le PCAET, sur une partie de son volet mobilité, renvoie à ce schéma. L'essentiel est de suivre la mise en œuvre du schéma et de nourrir également le suivi du PCAET dans sa globalité. **10. <u>Volet S3RENR</u>** Il s'agira de participer aux réunions de construction du SR3ENR, ou tout au moins de faire valoir le point de vue des EPCI et du Pôle, pour permettre la prise en compte des projets de territoire. Les EPCI, via le Pôle, peuvent également faire remonter leurs potentiels d'Enr estimés au travers des diagnostics PCAET
Partenariats	- DDT (contribution au porter-à-connaissance global transmis par la DDT aux collectivités maîtresse d'ouvrage)
Calendrier	**Dès 2019 :** Mise en place de la gouvernance adaptée pour favoriser l'articulation. Signifier la volonté du Pôle et des EPCI d'être associés à l'élaboration du S3RENR
Objectifs de résultats	**<u>Gouvernance</u>** Intégrer les différentes compétences aux COPILs de suivi des PCAET Intégrer le référent Air Energie Climat aux COTECH et COPIL des futurs PLUi (H)
Dépenses	Cette action n'engendre pas de coût spécifique. Les ressources humaines sont celles affectées aux démarches PLUi
Financements potentiels	Sans Objet
Gain Carbone - Gain Energie	L'articulation du PCAET avec l'ensemble des documents de planification permet de gagner en efficacité sur l'ensemble des politiques publiques en matière air, énergie, climat, mais cela n'est pas quantifiable.
Evaluation environnementale stratégique	Le règlement d'un PLUi peut favoriser la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables (EnR). La rénovation énergétique des bâtiments induit une réduction de la consommation énergétique. La prise en compte des projets du territoire par le SR3ENR permettra d'anticiper le raccordement au réseau des infrastructures de production d'EnR. Le développement des EnR sera ainsi facilité. Le schéma de mobilité, certes sans vocation réglementaire, a pour principal objectif la diminution et l'optimisation des mobilités, ainsi que le développement des mobilités durables. La diminution des émissions de GES est corrélée à la préservation de la qualité de l'air.
Suivi – Evaluation	Nombre de prescriptions air-énergie-climat dans le PLUi, H : Analyse des règlements écrits et nombre de règles liées au volet air-climat-énergie

Action TEPOS_EXE2	Créer une mission interne de suivi des fluides du patrimoine de l'intercommunalité et des communes volontaires

Le patrimoine communal du territoire de l'Albigeois et des Bastides consomme 25 GWh/ an. Il représente environ 2 M€/an de dépenses en énergie, soit environ 50 €/habitant.

Ces consommations d'énergie concernent le patrimoine bâti, l'éclairage public, les véhicules ainsi que la production d'eau potable et l'assainissement.

Les consommations d'eau potable n'ont pas été comptabilisées récemment mais peuvent représenter des dépenses importantes. Une estimation en 2013, via la mission CEP, évaluait la consommation à 50 500 m3 d'eau pour une dépense de 165 000 € pour l'ensemble du patrimoine communal du pôle.

La première action pour faire des économies d'énergie et d'eau, consiste à réaliser un suivi précis de ces consommations et dépenses pour :

- identifier les postes les plus consommateurs
- identifier d'éventuelles fuites d'eau ou dérives de consommations
- réduire les coûts des abonnements et grouper les commandes d'énergie

Le suivi des fluides sera très utile au Conseiller Energie pour identifier les potentiels d'économies d'énergie et mettre en place les actions pour les réaliser (voir fiche conseil technique énergie - CTE).

Les recours à des outils de télé relève, et de télégestion sont des voies à explorer, et à approfondir avec l'appui du pôle.

Maitre d'ouvrage :	Communauté de communes/en coordination avec le pôle
Responsables de l'action	Elu en charge du patrimoine et des travaux – Services techniques
Objectifs opérationnels	Créer une mission mutualisée de suivi des consommations des fluides au sein des collectivités du Pôle Territorial afin d'envisager des actions de réduction des consommations et des coûts. Encourager des communes volontaires à réaliser cette comptabilité énergie-eau
Modalités de mise en œuvre :	• Former/sensibiliser l'élu (les élus) en charge de la gestion du patrimoine et des travaux à la comptabilité énergie-eau • Identification d'un technicien référent et définition de son champ d'implication au sein de la collectivité ; • Appel à manifestation d'intérêt des communes volontaires pour s'organiser et réaliser ce suivi de consommations ; • Organisation d'un temps de travail pour identifier les fournisseurs communs et les outils communs à se doter ; • Engager un travail de partenariat ou de conventionnement avec les principaux fournisseurs du territoire afin de réduire le travail de collecte des techniciens référents et pouvoir accéder à des données (PDL, kWh, couts …) • Collecte des données (factures, données des fournisseurs d'énergie, compteurs…). Travail si possible de récupération des 3 dernières années de consommation pour identifier les évolutions récentes • Mise en place de relevés mensuels pour un suivi plus fin et une plus grande réactivité • Déploiement d'un outil (idéalement en ligne) de suivi des consommations ou mise en place d'un tableau de bord de suivi des consommations (évolution des consommations, identification des dérives, coûts des énergies…).

<table>
<tr><td></td><td>

- Réalisation d'un bilan annuel des consommations du patrimoine et présentation des évolutions constatées aux élus
- Mise en place d'actions en lien avec le Conseiller Energie (groupement d'achat d'énergie, négociation des contrats, réalisation d'audits énergétiques…)

REMARQUE : Le SDET proposera en 2019 un outil de suivi des consommations pour les communes qui ont rejoint leur commande d'achat d'électricité et de gaz. Cet outil devrait pouvoir évoluer rapidement pour pouvoir prendre en compte d'autres fluides. La question de l'accès à cet outil se pose pour les communes de la SERC et d'ENEO
</td></tr>
<tr><td>Partenariats</td><td>ADEME – AREC - SDET – ENEO – SERC – Autres fournisseurs d'eau et d'énergie (fioul, gaz propane, …)</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>

2019 : mise en place de la mission de suivi des fluides

- Désignation du technicien référent
- Communication auprès des communautés de communes et communes adhérentes
- Collecte des données et mise en place du tableau de bord
- Choix de l'outil de suivi des consommations énergie & eau
- Mise en place d'un stage pour mettre en place le nouvel outil et enregistrer le patrimoine et ses consommations

2020-2021 : exploitation des données

- Proposition d'optimisations pour réduire les consommations et les coûts
- Suivi et mise à jour des données, intégration de nouvelles communautés de communes et communes
</td></tr>
<tr><td>Objectifs de résultats</td><td>

Economies d'eau et d'énergie à court terme

Objectifs sur la période 2019-2021 :

-> 60 % des EPCI et 50 % des communes ont mis en place leur comptabilité énergétique
</td></tr>
<tr><td>Dépenses</td><td>

<table>
<tr><th>Nature des dépenses et ressources humaines</th><th>Coûts () et temps agent</th></tr>
<tr><td>Stage pour la mise en place de la comptabilité
Acquisition d'un logiciel de suivi des fluides</td><td>3 500 €
4 000 €</td></tr>
<tr><td>RH interne EPCI</td><td>20 jours / an</td></tr>
<tr><td>RH PTAB</td><td>20 jours / an</td></tr>
</table>

</td></tr>
<tr><td>Financements potentiels</td><td>– ADEME – AREC – Région Occitanie - - LEADER</td></tr>
<tr><td>Gain Carbone - Gain Energie</td><td>

<u>Territoire Pôle A court terme (2021) :</u>

- 15% d'économies d'énergie sur 200 bâtiments (comptabilisé dans la fiche Conseil Energie)

- 10% d'économies d'éclairage public sur 50% des communes :

-10 % d'économie d'eau sur 50 % des communes

➔ Economie énergie = 320 MWh/an
</td></tr>
</table>

	➔ Economie CO2 estimée ⇔ 27 t.eq.CO2/an <u>Territoire 3CS (2021)</u> ➔Economie énergie = 160 MWh/an ➔ Economie CO2 estimée ⇔ 13 ,5t.eq.CO2/an
Evaluation environnementale stratégique	Impact positif de l'action sur les consommations d'énergie, les émissions de GES et polluants dans l'air.
Suivi – Evaluation	Nombre de communautés de communes et communes bénéficiaires d'un accompagnement Nombre de postes de consommation pris en compte A plus long terme : économies réalisées

Action TEPOS_EXE3	Créer une mission mutualisée de conseil technique (CTE) et d'AMO "Energie" à la carte pour la sobriété et l'efficacité énergétique du patrimoine intercommunal et communal

Le patrimoine communal du territoire de l'Albigeois et des Bastides consomme 25 GWh/ an (17 GWh / an pour le patrimoine bâti uniquement), soit environ un quart des consommations énergétiques du secteur tertiaire. Il représente environ 2 M€/an de dépenses en énergie, soit environ 50€/habitant.

De nombreux bâtiments communaux et intercommunaux sont vétustes d'un point de vue énergétique. Les consommations de chauffage, d'éclairage et de rafraichissement sont élevées pour ces établissements, qui bénéficient d'un fort potentiel de réduction (auquel on peut également ajouter l'eau).

Pour accéder à ce potentiel de réduction il faut :

- Identifier les bâtiments les plus énergivores
- Organiser des visites techniques pour identifier tous les gisements d'économies d'énergie
- planifier des travaux à faire en recherchant systématiquement un niveau de performance élevé et des bouquets complets et cohérents

Le Conseiller Energie est la personne compétente pour identifier les potentiels d'économies d'énergie et accompagner la mise en place d'actions de sobriété et d'efficacité dans le patrimoine public. 23 communes ont déjà bénéficié d'un accompagnement à l'échelle du Pôle entre 2012 et 2018. 123 bâtiments publics ont également été diagnostiqués dans des démarches collectives d'audits, portées par le Pôle. Pour poursuivre cette dynamique d'exemplarité des collectivités, il est proposé à toutes les communautés de communes de créer une mission de conseil technique énergie (CTE), avec une coordination par le Pôle.

Il est proposé aux collectivités de s'organiser pour mettre en place ce service de « CTE à la carte », avec des prestations globales, et des prestations plus ciblées, selon les besoins des communes.

Maitre d'ouvrage :	Communauté de communes
Responsables de l'action	Elu référent patrimoine et travaux / services techniques
Objectifs opérationnels	- Permettre la réalisation d'économie d'énergie dans le patrimoine existant - Permettre aux EPCI et communes adhérentes, de bénéficier d'un premier niveau d'accompagnement et de conseils objectifs pour orienter et définir les nouveaux projets
Modalités de mise en œuvre :	- Définition de la mission avec les élus en charge du patrimoine et des travaux et les directeurs des services techniques (ou assimilés) - Recherche de financement (AREC, LEADER, …) et validation de la répartition du reste à charge entre EPCI au prorata de la population ; - Recrutement d'un conseiller technique énergie par le Pôle - Convention sur 3 ans de déploiement du CTE par intercommunalité - Identification par chaque intercommunalité des besoins propres de la collectivité sur son patrimoine, - Identification (appel à manifestation d'intérêt) des besoins des communes sur une liste de missions du CTE préétablie avec la participation financière demandée - Déploiement d'un plan de charge annuel du CTE - Mise en œuvre des accompagnements - Facturation des EPCI auprès de leurs communes des frais de mobilisation du CTE sur leur patrimoine - Bilan annuel de la mission Liste des missions que peut réaliser le CTE : - Accompagnement à l'analyse des consommations énergétiques ; - Accompagnement à l'analyse des contrats de fourniture d'énergie et optimisation des contrats au besoin

	- Visite de patrimoine pour identifier les gisements d'économie d'énergie à faible cout d'investissement ; - Mise en place d'une campagne de relevés de température ; - Mise en place d'une campagne de relevés de consommations énergétiques (Calcul de courbe de charges d'un bâtiment, optimisation tarifaire, optimisation contrats de maintenance…) - Campagne de reprogrammation des chaufferies publiques - Sensibilisation des usagers de bâtiments publics - Diagnostic d'optimisation de la régulation/ programmation chauffage d'un bâtiment - Accompagnement à la rédaction d'un cahier des charges pour la rénovation/construction d'un bâtiment - Analyse des offres d'un marché de travaux ou de construction - Assistance à maitrise d'ouvrage pour les projets de construction ou de rénovation - Analyse de propositions techniques (devis) - Accompagnement aux démarches de réduction des consommations de l'éclairage public Organisation de réunion publique pour expliquer les projets énergétiques de la commune (extinction de l'éclairage public, ….)
Partenariats	ADEME – SDET - AREC – CAUE
Calendrier	**2019 : mise en place du service CTE** - Recrutement du Conseiller Energie (par communautés de communes, ou par plusieurs communautés de communes) - Validation des prestations à la carte - Définition des modalités de déploiement auprès des communautés de communes et communes - Identification des bâtiments les plus consommateurs d'énergie et d'eau - Priorisation pour l'accompagnement **2020 : premiers accompagnements énergétiques** - Réalisation des premiers accompagnements énergétiques et missions de conseil - En parallèle, poursuite de l'identification des bâtiments vétustes pour proposer un accompagnement **2022 : premières actions de rénovation et diffusion de la démarche** - Retour d'expérience pour l'amélioration du service d'accompagnement
Objectifs de résultats	**<u>Economies d'énergie court terme pour les bâtiments communaux et intercommunaux</u>** Le Conseil technique en énergie peut permettre, à partir uniquement d'investissements présentant un temps de retour inférieur à 5 ans d'économiser 15 % de la consommation énergétique dans les bâtiments Objectifs sur la période 2020-2022 : -> 30 % des communes bénéficiaires de conseils -> 50 bâtiments bénéficiant d'actions visant à atteindre les 15 % d'économie d'énergie par des investissements à faible temps de retour -> accompagnement d'une 20aine de communes à l'extinction de l'éclairage public

<table>
<tr><td></td><td><u>Economies d'énergie long terme pour les bâtiments communaux et intercommunaux</u>
A partir d'une évaluation énergétique sur les bâtiments présentant les plus fortes consommations énergétiques, le CET accompagne la collectivité dans la rénovation de ces bâtiments et la recherche de financement- Objectifs sur la période 2020-2022 :
-> 30 bâtiments bénéficient d'un plan de rénovation avec financement dont 10 bâtiments BBC rénovation</td></tr>
<tr><td>Dépenses</td><td>
<table>
<tr><td>Nature des dépenses et ressources humaines</td><td>Coûts () et temps agent</td></tr>
<tr><td>Recrutement d'un conseiller (salaire + déplacements)</td><td>50 000 €/an sur 3 ans</td></tr>
<tr><td>Acquisition outils techniques, petit matériel…</td><td>2 000 €</td></tr>
<tr><td>TOTAL sur 3 ans</td><td>150 000€</td></tr>
<tr><td>RH interne EPCI (DST ou assimilé)</td><td>10 jours / an</td></tr>
<tr><td>RH PTAB (pour la mise en place et le suivi du CTE)</td><td>30 jours / la 1ière année
10 jours les années suivantes</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Financements potentiels</td><td>ADEME (?)– AREC – Région Occitanie - LEADER- Caisse des Dépôts et Consignations – SDET via les CEE</td></tr>
<tr><td>Gain Carbone - Gain Energie</td><td>Territoire pôle : A court terme (2022) : 15% d'économies d'énergie sur 200 bâtiments (hypothèse consommation moyenne de 265 KWh/m²/an et surface moyenne de 185m² par bâtiment)
➔ Economie énergie = 7 MWh/an
➔ Economie CO2 estimée ⇔ 0.8 t.eq.CO2/an
Territoire 3CS :
➔Economie énergie = 3,5 MWh/an
➔ Economie CO2 estimée ⇔ 0.4t.eq.CO2/an

Estimation à long terme en première approche :
Territoire Pôle (5 EPCIs)
- ensemble des consommations considérées du patrimoine bâti à 17.2 GWh/an
- économies d'énergie estimées à 64 % d'ici 2050 (soit 11 000 MWh/an en 2050)
➔ Economie énergie estimée d'ici 2030= 3 600 MWh/an
➔ Economie CO2 estimée ⇔ 410 t.eq.CO2/an
Territoire 3CS :
➔Economie énergie estimée d'ici 2030= 1800 MWh/an
➔ Economie CO2 estimée ⇔ 205 t.eq.CO2/an</td></tr>
<tr><td>Evaluation environnementale stratégique</td><td>Impact positif de l'action sur les consommations d'énergie, les émissions de GES et polluants dans l'air.</td></tr>
<tr><td>Suivi – Evaluation</td><td>Nombre de collectivités bénéficiaires d'un accompagnement
Nombre de bâtiments faisant l'objet d'un programme d'actions
Montant des investissements à faible temps de retour engagés sur ces bâtiments et économies associées
Nombre de bâtiments et surfaces rénovées énergétiquement et économies réalisées
Nombre d'interventions à la carte effectuées</td></tr>
</table>

Action TEPOS_EXE4	Réduire la consommation de l'éclairage public

En France, sur la période 1995-2005, le nombre de points lumineux a augmenté de 30 %, tandis que de la durée d'éclairement, notamment dans les communes de moins de 10 000 habitants a plus que doublé (Source ADEME, « Actes des rencontres de l'éclairage public 2005 »). Depuis quelques années toutefois, la tendance est à la mesure.

L'éclairage public représente 20 % des consommations énergétiques des communes en France.

Pour réduire les coûts, de nombreuses communes ont engagé un plan pluriannuel de renouvellement de leur parc, avec des luminaires qui réduisent la consommation des lampes de 50 à 80 %.

L'enjeu est important : plus de la moitié du parc est obsolète et surconsomme de l'énergie ». D'autres communes, de plus en plus nombreuses, au vu du montant des investissements à consentir sur de longues durées, ont fait le choix d'éteindre l'éclairage public en « cœur de nuit », tout en poursuivant la rénovation de leur parc. L'extinction partielle réduit de 50 % la consommation d'électricité d'éclairage et de 40 % le budget de fonctionnement de chaque poste. Le temps de retour sur investissement excède rarement… un an !

Pour renforcer la communication et sécuriser des points sensibles (voie, passages piétons,..), le pôle organise des commandes groupées de dispositifs réfléchissants : catadioptres, bandes réfléchissantes, passages piétons rétro réfléchissants, panneaux de signalétique aux entrées des villages….

Les retombées vont au-delà des économies d'énergie. Les excès d'éclairage public nous privent de ciel étoilé. Ils rendent les animaux nocturnes plus vulnérables face à leurs prédateurs, ils perturbent leurs cycles biologiques, comme ils perturbent notre sommeil, les alternances jour/nuit étant nécessaires à la santé des êtres vivants. Quant aux impacts sur la sécurité, ou le sentiment d'insécurité, ils sont positifs d'après les retours d'expériences des collectivités : aucune variation notable du nombre de cambriolages, une tendance des automobilistes à lever le pied dans les zones moins bien éclairées, et des administrés qui dans leur immense majorité expriment leur satisfaction de voir le retour de la nuit…

Maître d'ouvrage	Communes/maîtrise d'ouvrage déléguée : SDET (Territoire d'énergie du Tarn)
Responsables de l'action	
Objectifs opérationnels	Réduire de manière significative les consommations d'électricité de l'éclairage public par des actions d'efficacité énergétique (changement de luminaires) et des actions de sobriété (extinction partielle en cœur de nuit) pour les communes volontaires.
Modalités de mise en oeuvre	<u>Renouvellement du parc de luminaires</u> Délégation de la compétence éclairage public à Territoire d'énergie du Tarn Cette mise en œuvre se traduit par un inventaire et une priorisation des points lumineux les plus obsolètes (ballons fluo…). Elle doit aboutir à un plan pluriannuel de renouvellement et/ou de maintenance. <u>Extinction cœur de nuit</u> Définition en conseil municipal des zones à éteindre. Organisation d'une communication auprès de la population (réunion publique) avec ou pas l'intervention du CTE Etude de la faisabilité technique de l'extinction (SDET, SERC…) et des équipements à installer (horloges).

<table>
<tr><td></td><td>Extinction et pose des dispositifs réfléchissants permettant d’augmenter la sécurité de certains éléments de la commune (mobiliers urbains, passage piétons…)</td></tr>
<tr><td>Partenariats</td><td>SDET, CD 81, SERC</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>2019</td></tr>
<tr><td>Objectifs de résultats</td><td>La totalité des communes engagées dans un programme pour une réduction des consommations d’éclairage public.
Réduction de la Pollution lumineuse, reconquête de la biodiversité nocturne.</td></tr>
<tr><td>Dépenses</td><td><table>
<tr><td>Nature des dépenses (facultatives)</td><td>Coûts ()</td></tr>
<tr><td>550 euros par point lumineux LED (hors candélabre)</td><td></td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Financements potentiels</td><td>TEPCV</td></tr>
<tr><td>Gain Carbone - Gain Energie</td><td>En fonction du nombre de points lumineux éteints en cœur de nuit, et du rythme de renouvellement du parc. (Minimum 30 % de la consommation d’électricité pour l’éclairage public » avec une extinction en cœur de nuit).</td></tr>
<tr><td>Evaluation environnementale stratégique</td><td>L’impact de l’action est positif au-delà de la réduction de la facture « éclairage » des communes et des impacts énergétiques associées. L’éclairage public rend les animaux nocturnes très vulnérables et perturbe leurs cycles biologiques. La diminution de ces nuisances, grâce au retour partiel ou total de la nuit a un impact avéré sur la biodiversité (insectes, rapaces, rongeurs, …).</td></tr>
<tr><td>Suivi – Evaluation</td><td>Nombre de communes /population « couverte » - Baisse des consommations – mesure de la réduction de l’intensité de la pollution lumineuse – mesures de reconquête de la biodiversité (insectes notamment) – taux d’incivilité et sentiment d’insécurité (suivi gendarmerie).</td></tr>
</table>

Action TEPOS_MOB5	Créer un service de transport à la demande (TAD) adapté aux besoins des habitants

4 des 5 CC du PETR gèrent un système de transport sur réservation. Ils ont des fonctionnements très différents les uns des autres (en porte à porte / en rabattement, sur une plage horaire ou avec des horaires précis, …) et sont globalement peu connus (et donc peu utilisés) par la population.

Intérêts pour les habitants :

- Disposer d'une offre de transport public pour subvenir à leurs besoins essentiels (se nourrir, se soigner, …), et conserver ou développer ainsi une certaine autonomie vis-à-vis des proches devant parfois jouer le rôle de taxi
- Conserver / développer un lien social et des activités de loisirs

Maitre d'ouvrage	Communautés de communes
Responsables de l'action	Conseiller mobilité
Objectifs opérationnels	Lutter contre l'isolement des personnes en situation de précarité (adultes/familles non-motorisés) Lutter contre la perte d'autonomie des personnes âgées Proposer une alternative aux « parents-taxis », pour soulager les proches des personnes non motorisées des déplacements liés à l'accompagnement aux activités sportives, de loisirs, aux soins de santé…
Modalités de mise en œuvre	**Préalable :** Avant de mettre en œuvre un nouveau service sur réservation, il est dans un premier temps nécessaire de réaliser une étude spécifique à sa mise en œuvre opérationnelle et d'évaluer finement les moyens (véhicules, conducteurs, …) d'ores et déjà à disposition, afin de pouvoir décider des caractéristiques précises du service et de son mode d'exploitation (en régie ou via une délégation de service public). **Principes du dispositif :** Les caractéristiques suivantes, envisagées pour le futur TAD, visent à optimiser l'équilibre entre coût pour la collectivité et service rendu à la population : • Service proposé à l'ensemble des habitants de l'EPCI • Sur réservation par téléphone (voire internet si possible), au plus tard la veille du déplacement • Tarification alignée sur le prix d'un ticket du réseau Tarnbus **Modalités d'exploitation :** Le service peut être opéré en régie par la CC, ou bien par un prestataire via une délégation de service public. Dans ce 2e cas, souvent privilégié, le marché doit bien comprendre : l'accueil téléphonique pour l'enregistrement des réservations, la vente de titres de transport, l'organisation et la réalisation des transports avec les moyens adaptés, ainsi que la restitution des comptes rendus d'activité. La rémunération du prestataire peut par ailleurs être de 3 types : forfaitaire, variable (en fonction du service rendu) ou un mixte des deux. Proposer un intéressement du prestataire sur la base du nombre de voyages (plutôt que sur celui du nombre de kilomètres parcourus) permet de l'inciter à l'optimisation du service. **Ressources à mobiliser :** Les moyens humains et matériels à affecter à la réalisation et/ou au suivi du service seront extrêmement différents selon le mode d'exploitation finalement choisi (régie ou DSP). La régie mobilisera bien plus de moyens humains (pour la gestion du service et pour sa réalisation), et nécessitera peut-être l'achat d'un ou plusieurs véhicule(s) qui pourront être réutilisés pour d'autres besoins avec les autres services intercommunaux (pour les séniors

	et les jeunes). La DSP s'avère donc souvent financièrement plus avantageuse, en particulier lorsque le nombre de courses réservées est relativement important
Partenariats	PETR – SPL « d'un point à l'autre » – Communes (particulièrement celle de Carmaux)
Calendrier	**2019 :** • Réalisation d'une étude de restructuration des réseaux existants (harmonisation/adaptation/évolution de l'offre à l'échelle de l'EPCI) • Budgétisation et montage financier du nouveau réseau **2020 :** • Investissements éventuels (matériel, signalisation…) • Communication sur la nouvelle offre • Mise en service du nouveau TAD
Objectifs de résultats	**<u>Engagement des collectivités et des partenaires :</u>** **2019** → Engagement de l'EPCI pour le lancement et le pilotage des études → Engagement des partenaires financiers et opérationnels **A partir de 2020** → Engagement de l'EPCI et des partenaires pour la mise en œuvre et le suivi du nouveau TAD **<u>Nombre de km de lignes créées :</u>** **2020** → Réaliser les lignes validées dans le cadre de l'étude transport **<u>Report modal et économies :</u>** **Moyen/long terme** → Evaluation du report modal depuis la voiture vers transports collectifs (domicile-travail, loisirs) et des économies ainsi réalisées par les habitants **Horizon 2050 :** objectif part modale des transports collectifs dans les déplacements domicile-travail = 25%
Dépenses	Concernant le budget d'investissement, le service peut éventuellement nécessiter l'achat d'un ou plusieurs véhicules si c'est le mode de la régie qui est choisi (Coût d'un minibus accessible PMR entre 30 000 € et 60 000 € selon la taille). Il est extrêmement difficile d'estimer les coûts de fonctionnement d'un nouveau service de TAD étant donné le nombre d'inconnues ayant un fort impact sur la facture finale : mode d'exploitation, nombre de courses réservées, … Au regard des hypothèses choisies pour le territoire, on pourrait estimer le coût d'exploitation autour de 30-40 000 € par an pour 12A/R proposés par semaine. Ce à quoi il faut ajouter le coût d'une centrale d'appel et d'un logiciel de réservation (50.000 à 100.000 €) et les moyens humains mis à disposition, très variables en fonction du mode d'exploitation choisi. **Animation/promotion** de la nouvelle offre de Transport à la Demande sur le territoire (compris dans un budget de communication globale sur la mobilité durable) : **30.000€ la 1ère année puis 2.500€/an les années suivantes** (mise à jour des documents)
Financements potentiels	ADEME – LEADER – Communes (prorata de la population – Entreprises (versement transport) – Recettes titres de transport (usagers)
Gain Carbone - Gain Energie	**Economie d'énergie estimée <u>à l'échelle du PTAB</u> grâce à un report vers les transports collectifs dans les déplacements du quotidien :** 12 GWh/an ➔ Population active 3CS = Population active PTAB / 5 ➔ **Hypothèse d'économie d'énergie <u>à l'échelle de la 3CS</u> :** 12/2 = **<u>2,4 GWh/an</u>** **Gain Carbone :** • TéqCO2 total économisées par an = 4 192 • Hypothèse part des transports collectifs dans la réduction des km voiture solo = 30% ➔ **Gain Carbone des actions transports collectifs <u>à l'échelle de l'EPCI</u>** : 30% * 4 192 = **<u>1 258 téqCO2/an</u>**

	➔ **Gain carbone des actions transports collectifs à l'échelle du pôle : 6200 teqCO2 par an environ.**
Evaluation environnementale stratégique	L'action est positive sur l'énergie, les émissions de GES et la qualité de l'air.
Suivi – Evaluation	Une fois l'étude de faisabilité réalisée et le TAD mis en service : • Nombre de km de lignes créées • Nombre d'usagers annuels • Nombre de courses déclenchées dans l'année • Enquête de satisfaction auprès des usagers

Action AGRI_ALI1	Préservation et mobilisation du foncier agricole

L'urbanisation de l'agglomération albigeoise et de certaines parties du territoire conduit à une artificialisation des sols arables avec l'étalement des zones résidentielles ou de projets d'aménagement. Le prix du foncier augmente et la surface de terre disponible diminue peu à peu. Certaines zones maraîchères historiquement très productives autour des agglomérations ou dans la Vallée du Tarn, perdent peu à peu leurs vocations nourricières : le territoire apparaît aujourd'hui déficitaire en production légumière et fruitière.
L'urbanisation combinée à une image du métier d'agriculteur de plus en plus dévalorisée décourage l'installation de jeunes agriculteurs. Sur le territoire, la part des exploitations gérées par de jeunes agriculteurs (- de 40 ans) est déjà très faible : 12,4% et d'ici 2020, 56 % des exploitants vont atteindre l'âge de la retraite.
Les terres libérées ont souvent tendance à rejoindre les exploitations voisines pour un agrandissement accru, alors que dans le même temps des candidats à l'installation (bien souvent hors cadre familial) ne trouvent pas de foncier disponible.

La maitrise de la consommation foncière et l'installation de jeunes agriculteurs sont donc des enjeux importants pour la vitalité des zones rurales et notamment, sur les productions déficitaires (fruitières ou légumières), pour garantir l'autonomie alimentaire du bassin de consommation.

Maître d'ouvrage	PTAB et EPCI
Responsables de l'action	PTAB + Responsable développement territorial ou économie
Objectifs opérationnels	- Préserver les terres agricoles - Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs - Développer le maraichage qui est une production déficitaire sur le territoire
Modalités de mise en œuvre	Animer sur le territoire un réseau foncier agricole avec des rencontres régulières entre les partenaires travaillant sur le sujet et les collectivités Faire un état des lieux de l'ensemble des terres agricoles propices à l'implantation d'activités maraîchères et de leur gestion Poursuivre et renforcer les actions entreprises dans le projet alimentaire territorial PAT : Maintenir et développer une animation territoriale pour repérer le foncier disponible (notamment par l'accompagnement de la transmission) afin favoriser l'installation des jeunes agriculteurs. <u>Actions structurantes :</u> Réaliser un audit sur le potentiel de valorisation agronomique des parcelles repérées / acquises pour du maraîchage, des productions fruitières ou autres (reconquête des terrasses en vallée du Tarn par l'implantation de cultures type petits fruits, restructuration et relance de l'exploitation des châtaigneraies…) Accompagner les agriculteurs propriétaires ou fermiers de terres propices à l'implantation d'activités maraîchères pour envisager une diversification de leur activité (éventuellement des cultures de plein champ) ou mettre une partie de leurs parcelles à disposition d'un agriculteur qui souhaite développer une activité maraîchère
Partenariats	CA, SAFER , ADEART, Terre de Liens
Calendrier	**2019-2020**

<table>
<tr><td>Objectifs de résultats</td><td></td></tr>
<tr><td>Dépenses</td><td>
<table>
<tr><th>Nature des dépenses et ressources humaines</th><th>Coûts () et temps agent</th></tr>
<tr><td>Stage sur l'identification et valorisation potentielle des surfaces agricoles publiques ou projet tuteuré avec l'Inéopôle de Brens Licence ABCD</td><td>3 500 €</td></tr>
<tr><td>RH interne EPCI (Responsable développement territorial ou économie)</td><td>5 à 10 jours / ans</td></tr>
<tr><td>RH PTAB</td><td>1/5 ETP</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Financements potentiels</td><td>Europe, Agence de l'Eau</td></tr>
<tr><td>Gain Carbone - Gain Energie</td><td>-</td></tr>
<tr><td>Evaluation environnementale stratégique</td><td>Cette action contribue au maintien de la SAU agricole, enjeu fort identifié, et de ce fait elle participe à la réduction de l'artificialisation et du mitage des terres. C'est également un levier de la relocalisation de certaines productions et donc, du déploiement des circuits courts, plus économes en énergie (transports des productions) et potentiellement, plus sobres en émissions de gaz à effet de serre. Cette action est en cohérence avec les objectifs de réduction du rythme d'artificialisation des terres telles que préconisé dans le SCOT, et de renforcement du stockage du carbone par les sols.</td></tr>
<tr><td>Suivi – Evaluation</td><td>Nombre d'agricultrices et d'agriculteurs installés
Suivi du nombre de maraîchers et arboriculteurs
Evolution de la SAU et usage des terres</td></tr>
</table>

Action AGRI_ALI2	Intégrer les objectifs climatiques du PCAET dans le projet alimentaire territorial

Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides est impliqué depuis 10 ans dans la promotion et le développement des circuits courts alimentaires. Depuis 2017, il anime un projet alimentaire territorial global (2017-2020), fortement orienté sur le soutien aux productions locales de qualité, et à leur valorisation en circuits courts.

Compte tenu du poids de la chaîne agricole et alimentaire en France dans les émissions de gaz à effet de serre (de 30 à 40 % d'émissions directes et indirectes) le pôle a sollicité la réalisation d'un diagnostic et d'une prospective agricole et alimentaire dans le cadre du PCAET.

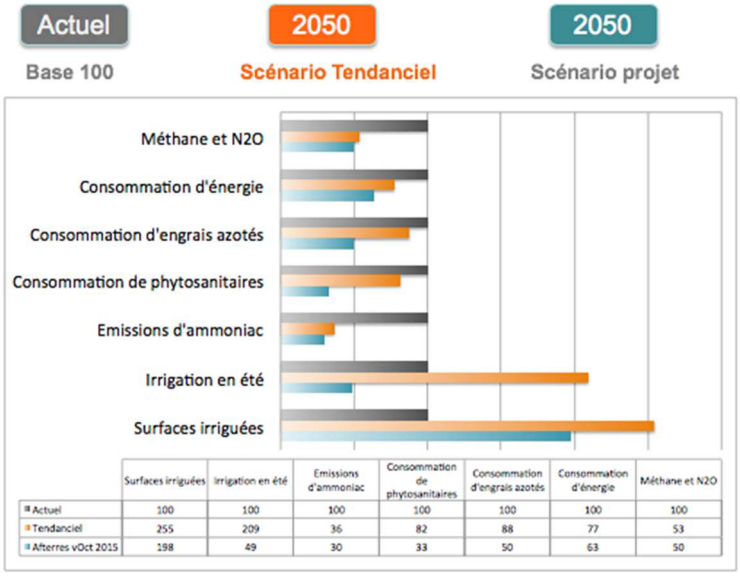

	Surfaces irriguées	Irrigation en été	Emissions d'ammoniac	Consommation de phytosanitaires	Consommation d'engrais azotés	Consommation d'énergie	Méthane et N2O
Actuel	100	100	100	100	100	100	100
Tendanciel	255	209	36	82	88	77	53
Afterres vOct 2015	198	49	30	33	50	63	50

Cette prospective, déclinaison locale du scénario Afterres2050, intègre les objectifs assignés à l'agriculture par la stratégie nationale bas carbone, c'est-à-dire une division par 2 de ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990. On parle de « facteur 2 ».

Ce scénario Facteur 2 pour les GES remplit d'autres objectifs : division par 2 de l'utilisation d'engrais chimiques, par 3 des besoins de traitements phytosanitaires, et par 4 des besoins d'eau pour l'irrigation en été.

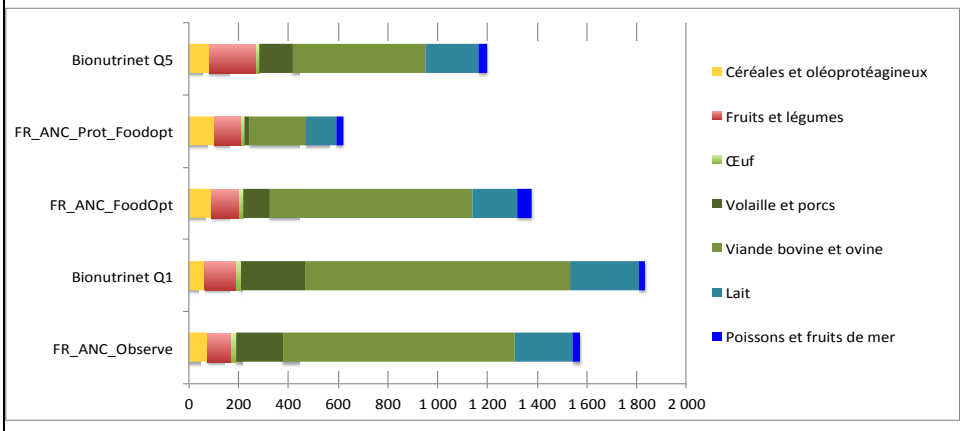

Il quantifie et modélise d'autres « luttes » : lutte contre le gaspillage alimentaire, lutte contre les excès d'une alimentation trop riche en protéines animales, lutte contre la raréfaction des ressources en eau, lutte pour la reconquête de la biodiversité, …

L'enjeu aujourd'hui est de transmettre les apports de cette prospective, d'en faciliter l'appropriation par les parties prenantes du PAT, afin qu'il contribue aux objectifs du PCAET.

Le scénario « facteur 2 » peut également permettre d'ouvrir un débat sur l'impact de nos régimes alimentaires sur l'empreinte énergétique

Empreinte GES de différentes assiettes (Source Solagro, sur base INSERM)

Maître d'ouvrage	PTAB et Communautés de communes
Responsables de l'action	PTAB
Objectifs opérationnels	Faire évoluer l'assiette vers une assiette à plus faible empreinte climatique, en sensibilisant les différents acteurs du PAT, la population (action défi alimentation locale) et en s'appuyant sur le levier « restauration collective ».

<table>
<tr><td>Modalités de mise en œuvre :</td><td>Actions de mobilisation
- Organiser à l'attention des partenaires du PAT une session de formation sur l'impact de l'alimentation dans la lutte contre le changement climatique. Définir les menus types « bon pour le climat »
- Inclure un module « alimentation à faible empreinte climatique » et « lutte contre le gaspillage » dans les formations destinées aux personnels de la restauration collective organisées dans le cadre du PAT.
- Promouvoir une alimentation à faible empreinte climatique dans les évènements de sensibilisation organisés dans le cadre du PAT (Défi des familles à alimentation locale ET positive, festivals, forums…)
- Sensibiliser les restaurateurs et traiteurs pour proposer des menus « bon pour le climat ».
- Etudier les partenariats possibles avec l'exploitation du lycée agricole de Fonlabour (travail expérimental sur les légumineuses, les productions en liens avec les menus types « bon pour le climat »…)
Actions structurantes :
- Inclure progressivement des produits bio et locaux dans les marchés alimentaires en restauration collective, pour atteindre 50 % de produits locaux ou sous signe de qualité et 20% de produits biologiques en 2022 (Loi Egalim).</td></tr>
<tr><td>Partenariats</td><td>Chambre d'Agriculture - Chambre des Métiers et de l'Artisanat – Agropoint - Saveurs du Tarn - ADEART - Syndicat Mixte de Rivière Cérou Vère - CPIE 81 – Trifyl (gaspillage alimentaire) – Département du Tarn (collèges) – Région (lycées)</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>2019-2020</td></tr>
<tr><td>Objectifs de résultats</td><td>Augmentation du nombre de repas servis en restauration collective « bon pour le climat » (menus types à définir)
Réduction du gaspillage alimentaire
Augmentation de l'offre en légumineuses en restauration collective.</td></tr>
<tr><td>Dépenses</td><td><table>
<tr><th>Nature des dépenses et ressources humaines</th><th>Coûts () et temps agent</th></tr>
<tr><td>Communication, Formation …</td><td>26 000 €</td></tr>
<tr><td>RH interne EPCI
- Responsable développement économique
- Animatrice-coordinatrice EVS</td><td>Total : … j/an
10 jours / an
Voir Pauline</td></tr>
<tr><td>RH PTAB</td><td>2/5 ETP / an</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Financements potentiels</td><td>LEADER</td></tr>
</table>

Gain Carbone - Gain Energie	Réduction d'un facteur 2 des émissions de GES de l'assiette moyenne du territoire en 2050 (30 % en 2030).
Evaluation environnementale stratégique	L'objectif de cette action est de faire évoluer l'assiette vers une assiette à plus faible empreinte climatique, en accompagnement l'évolution - en cours - des comportements alimentaires vers des régimes moins riches en protéines animales. L'action part du principe que les filières et pratiques de production s'ajusteront à cette demande (et réciproquement), avec un renforcement des démarches agroécologiques. Le scénario évalue les impacts positifs à long terme de cette évolution, au-delà de l'atteinte du facteur 2 : réduction des besoins d'eau d'irrigation en été, des intrants, etc, …). Cette action tend à améliorer le bilan environnemental de la chaîne agroalimentaire locale dans sa globalité. La lutte contre le gaspillage alimentaire permettra indirectement une diminution de la consommation énergétique, des émissions de GES associées.
Suivi – Evaluation	Nombre de restaurants collectifs (+ nombre de repas) engagés dans des programmes de réduction des quantités de protéines animales et de lutte contre le gaspillage alimentaire. A plus long terme : • Suivi de l'évolution des comportements alimentaires des ménages par une identification des régimes des « nutrinautes » https://nutrinautes-asso.fr/ du territoire, via la plateforme informatique Nutrinet de l'INSERM. • Enquête auprès de la distribution pour suivre l'évolution dans le temps des achats des ménages (achats de légumineuses, viande, produits laitiers, fruits et légumes).

Action AGRI_BIO2	**Préserver la biodiversité pour renforcer le fonctionnement agroclimatique des écosystèmes**

Le territoire est riche en milieux de grand intérêt écologique et patrimonial, qui constituent un réseau d'infrastructures écologiques remarquables : (vieilles) haies bocagères dans les zones d'élevage, prairies naturelles et humides, ripisylves de fonds de vallées, vergers traditionnels de pommiers et châtaigneraies sur les pentes et les hauts de plateaux, mares et béals, milieux humides …auxquels s'ajoutent les anciennes ceintures maraîchères et les jardins ouvriers dont on trouve des vestiges autour de certains bourgs.

Ces entités façonnent l'identité paysagère et jouent un rôle majeur de corridors et de réservoirs de biodiversité. Elles contribuent au bon fonctionnement agro-climatique. Elles rendent des services écosystémiques pour les exploitations agricoles et le territoire : elles stockent du carbone, réduisent les risques d'érosion des sols et les coulées de boues, filtrent les polluants, régulent les eaux, accueillent une faune et une flore régulatrices des populations de ravageurs des cultures.

Partant du principe que l'on ne protège pas ce que l'on ne connaît pas, le ministère de l'Environnement a mis en place un programme de développement des atlas de la biodiversité communale (ABC). *« Chaque atlas est élaboré, à partir d'un inventaire des habitats, de la faune et de la flore, avec l'appui d'experts pluridisciplinaires et des habitants ».*

Au-delà de sa dimension d'inventaire de terrain des espèces et des habitats, l'atlas de la biodiversité communale permettra d'identifier des programmes de restauration et d'entretien prioritaires : rénovation de châtaigneraies, réouverture des béals et des mares, reconstitution du linéaire bocager, fourniture de bois (bois de feu, bois d'œuvre) par entretien ou renouvellement des haies anciennes et des ripisylves.

L'enjeu est de mobiliser largement autour de ces objectifs et de développer des activités économiques à forte valeur ajoutée pour le climat et la biodiversité, et améliorer le fonctionnement écologique des exploitations agricoles.

L'atlas intercommunal (ABIC) pour sa part rassemble et synthétise les connaissances naturalistes disponibles à plus large échelle, et produit des notes d'enjeux et des recommandations par grand groupe d'espèce : les chauves-souris, les amphibiens par exemple.

Il affine ainsi au niveau local le schéma régional de cohérence écologique et contribue à identifier des actions d'adaptation pour limiter la vulnérabilité de nos écosystèmes au changement climatique.

Maître d'ouvrage	Communes volontaires ou Communauté de communes
Responsables de l'action	Communauté de communes
Objectifs opérationnels	Réaliser : - Un atlas de la biodiversité communale sur un ou deux communes « tests », qui serviront de référence pour d'autres collectivités. - Ou un atlas Intercommunal à l'échelle de l'intercommunalité
Modalités de mise en œuvre	Pour un ABC : • Réunir l'ensemble des acteurs locaux (élus, acteurs socio-économiques, agriculteurs, grand public, scolaires, associatifs, etc.) afin de partager les connaissances disponibles ; • Compléter les connaissances grâce à l'intervention de professionnels ou d'associations naturalistes, et la participation du grand public par le biais de programmes de sciences participatives ; • Identifier les actions à mettre en œuvre pour protéger et valoriser la biodiversité et améliorer la prise en compte des enjeux « biodiversité » dans les politiques communales ou intercommunales.

<table>
<tr><td></td><td>A moyen terme, confier la réalisation des chantiers de reconquête de la biodiversité aux habitants, avec l'aide de professionnels, des naturalistes, des agriculteurs, dans le cadre (par exemple) d'une Régie de territoire, déclinaison rurale des régies de quartier.

Les collectivités volontaires peuvent faire connaître leur volonté de mettre en œuvre un ABC en remplissant le questionnaire de volontariat pour rejoindre la démarche ABC. Elles peuvent s'appuyer sur un guide méthodologique « Atlas de la biodiversité communale : S'approprier et protéger la biodiversité de son territoire, guide ABC (pdf - 2.49 Mo) ».

Par ailleurs, les collectivités volontaires peuvent s'appuyer sur le portrait de la diversité communale de leur commune pour disposer d'un premier état des lieux, ou solliciter sa réalisation.

• A l'échelle intercommunale :
- Lancer une étude « ABIC»
- Elaboration de la « trame verte et bleue » auprès d'un BE naturaliste.
- Mettre en place un suivi régulier de l'état de la biodiversité : évolution de l'état initial de l'environnement, impact des actions menées…</td></tr>
<tr><td>Partenariats</td><td>Arbres et Paysages du Tarn – Association des naturalistes du Tarn - Syndicats de rivières - Collectif national sciences participatives pour la biodiversité – Conservatoire botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées – Conservatoire naturel des espaces naturel de Midi-Pyrénées et d'Occitanie – Nature Midi-Pyrénées) LPO, Agriculteurs et habitants, communauté éducative des communes, ONCFS, tc …</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>2020</td></tr>
<tr><td>Objectifs de résultats</td><td>• Un atlas partagé avec les habitants et qui pourra être valorisé sous des formes diverses (expositions, conférences, animations, sentiers de découverte, …).
• Une identification d'un ou plusieurs programmes prioritaires de « reconquête et d'entretien de milieux ».
• A moyen terme : 5 à 10 % d'infrastructures agro écologiques variées dans les zones de grandes cultures.
- 100 et 120 mètres de linéaire de haies par ha pour assurer les connections écologiques
- Plus de Mares, de points d'eau, prairies naturelles non fertilisées
- Des Zones agro-sylvopastorales</td></tr>
<tr><td>Dépenses</td><td>
<table>
<tr><th>Nature des dépenses (facultatives)</th><th>Coûts ( )</th></tr>
<tr><td>Atlas communal :
Atlas intercommunal :</td><td>20 à 30 k€
50 k€</td></tr>
<tr><td>RH interne EPCI</td><td>20 jours / an</td></tr>
<tr><td>Ressource PTAB</td><td>5 jours / an</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Financements potentiels</td><td>Agence française pour la biodiversité - TEPCV – Europe (LEADER)</td></tr>
<tr><td>Gain Carbone - Gain Energie</td><td>-</td></tr>
</table>

Evaluation environnementale stratégique	La création d'atlas de la biodiversité améliore la connaissance des habitats et espèces identifiés sur le territoire. De plus, cette action peut identifier des actions concrètes à mettre en œuvre (création ou entretien de haies, de mares, de point d'eau) qui seront bénéfiques pour le fonctionnement écologique (TVB) et la résilience des écosystèmes face au changement climatique.
Suivi – Evaluation	• Nombre de communes engagées dans une démarche d'ABC • Nombre d'EPCI engagées ou ayant réalisé un ABIC ou une étude TVB • Nombre de programme d'actions élaborés à la suite des ABC/ABIC

Action AGRI_STR1	Co-construire une stratégie et un plan d'adaptation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture

Quels que soient nos efforts en matière de réduction des émissions GES et notre capacité à contenir l'augmentation de la température au-dessous de 1,5 ° C, nous devons prendre des mesures d'adaptation. En effet, les effets des mesures d'atténuation ne pourraient de toute façon se faire sentir qu'après 2050.

Sur le territoire de la 3CS comme sur l'ensemble du territoire, le diagnostic de vulnérabilité met en évidence l'importance de l'enjeu « Eau », avec des impacts sur les ressources (baisse des débits d'étiage, eutrophisation...) qui seront aggravés par une fréquence accrue de l'assèchement des sols. Si l'on ajoute à ces vulnérabilités des récurrences possibles de gels tardifs, de pluies exceptionnelles, l'agriculture apparaît comme une activité d'autant plus exposée qu'elle a un poids important dans l'économie locale.

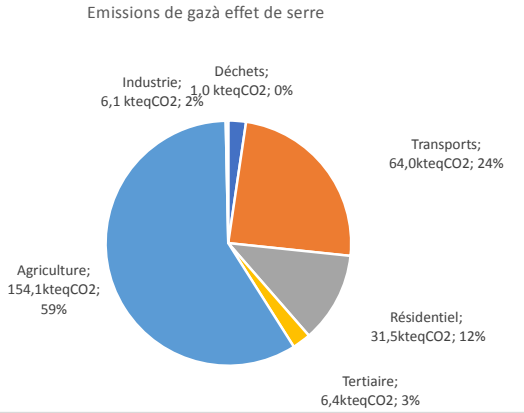

Autre enjeu majeur : renforcer les aménités délivrées par l'agriculture en matière de mise en valeur des paysages, de reconquête de la biodiversité, de stockage de carbone, de production d'éco-matériaux et de bioénergies.

Cette stratégie d'adaptation doit anticiper les changements futurs en vue d'en *« atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques » (GIEC).* Elle prendra en compte le changement climatique graduel à long terme, ainsi que les phénomènes climatiques extrêmes.

Elle est complémentaire et indissociable de la poursuite et de l'amplification des actions de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à serre des exploitations agricoles, qui représentent à ce jour 59 % des émissions.

Maître d'ouvrage	PTAB et EPCI
Responsables de l'action	PTAB + DGS ou Responsable développement territorial
Objectifs opérationnels	- Mettre en œuvre une concertation et une co-construction d'un programme d'actions permettant d'engager l'activité agricole du territoire dans une transition énergétique, économique et alimentaire - Identifier et structurer avec les agriculteurs des actions collectives d'adaptation et de développement. - Identifier les opportunités de développement qui renforcent les PCAET (écomatériaux, stockages carbone, agro-écologie, bois énergie, haies…) - Renforcer les initiatives et organisations locales de circuit court et d'alimentation locale
Modalités de mise en œuvre	- Identifier les leviers d'implication d'une collectivité pour le développement agricole de son territoire – décrire le projet agricole des EPCI (c'est à dire leurs attentes en terme de développement agricole) ; - Identifier l'ensemble des actions mises en œuvre sur le territoire par les acteurs agricoles (chambre d'agriculture, Cuma, Adeart) en lien avec la transition énergétique, la lutte contre le changement climatique et le développement des circuits courts alimentaires ; - Identifier les projets des exploitations agricoles qui vont dans le sens de la transition énergétique, la lutte contre le changement climatique et le développement des circuits courts alimentaires, les mettre en valeur et s'appuyer sur ces expériences pour faire évoluer les systèmes d'exploitation et itinéraires techniques en place (ex : se servir de l'exploitation du lycée agricole Fonlabour pour expérimenter, recenser les équipements de séchage en grange, etc.)

<table>
<tr><td></td><td>- Organiser des temps de concertation, de sensibilisation et d'échanges entre les élus du territoire, les agriculteurs, les représentants agricoles et définir le cadre d'une co-construction d'une stratégie locale pour la transition agricole du territoire ;
- Organiser des ateliers de co-construction du programme d'actions

Le groupe de travail pourra s'appuyer sur les diagnostics agricoles réalisés dans le cadre de l'élaboration des SCoT et PLUI et sur le diagnostic et la prospective agricole et alimentaire réalisée en parallèle de l'élaboration du PCAET. Ces travaux, dérivés du scénario Afterres2050, permettent de comparer les impacts (climatique, environnementaux) de différents scénarios d'évolution des systèmes et pratiques agricoles (et alimentaires).</td></tr>
<tr><td>Partenariats</td><td>CA, FDCUMA, ADEART, Coopératives du territoire, Syndicats de rivière, CRPF, Arbres et Paysage</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>2019</td></tr>
<tr><td>Objectifs de résultats</td><td>- Identification des actions par « cas type »
- agro-techniques
- sobriété, d'efficacité énergétique des exploitations
- valorisation de la biomasse (énergie, matériaux)
- développement ou déploiement de nouveaux circuits courts alimentaires de proximité
- gestion des espaces, des ressources et des réserves (notamment en eau, et biodiversité)
- surveillance (nouveaux ravageurs, pullulations) et d'alerte aux aléas
- mise en réseau des savoir et des informations
- évaluation : évolution des systèmes et des pratiques, gains énergie/GES, stockage du carbone, pollution de l'air, coûts/bénéfices,…)

- Une feuille de route de mise en œuvre des actions « adaptation » 2019-2021 et atténuation pour chaque cas type du territoire

- Tripler en 10 ans le nombre d'exploitations engagées dans des démarches agroécologiques d'adaptation (10 à 13 % des agriculteurs sont en bio et/ou en démarches agroécologiques).</td></tr>
<tr><td>Dépenses</td><td>
<table>
<tr><th>Nature des dépenses et ressources humaines</th><th>Coûts () et temps agent</th></tr>
<tr><td>Dépenses</td><td>Sans objet</td></tr>
<tr><td>RH interne EPCI
- DGS ou Responsable développement territorial
- Responsable développement économique</td><td>15 jours / an</td></tr>
<tr><td>RH PTAB</td><td>2/5 ETP</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Financements potentiels</td><td>Europe, ADEME, Agence de l'Eau</td></tr>
<tr><td>Gain Carbone - Gain Energie</td><td>-</td></tr>
</table>

Evaluation environnementale stratégique	L'ensemble des actions qui seront définies collectivement cumulent potentiellement de nombreux impacts positifs : réduction les consommations en eau (introduction de cultures moins gourmandes), gestion plus durable des espaces naturels et mobilisation de la biodiversité comme facteur de « production » agricole, sobriété, efficacité énergétique. Elles contribuent à préserver l'agriculture locale, (maintien de la SAU), et à rendre les exploitations plus résilientes face au changement climatique. Il s'agit également d'encourager des initiatives en faveur de la mobilisation et de la valorisation des ressources forestières locales (bois d'œuvre, et/ou de matériaux bio-sourcés dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes forestiers. Pour la plupart des acteurs de la forêt (cf. travaux de la SNBC, du SRB Occitanie), il est possible de prélever l'équivalent du tiers de l'accroissement biologique annuel des forêts soit une augmentation de + 15 % des prélèvements actuels. Les impacts sont positifs : réduction des importations de bois (papiers cartons, pâte à papier, bois d'ameublement tropicaux) importations qui pèsent très lourds sur les écosystèmes forestiers lointains. S'appuyer sur une filière bois régénérée permettrait de récolter plus de bois pour l'énergie. Comme c'est le cas généralement, ce dernier doit rester un sous-produit de la récolte de bois, et provenir des petits bois d'éclaircies, des houppiers, sans oublier les connexes et déchets de scieries. Au-delà d'une réduction des consommations d'énergie directe et des émissions de polluants dans l'air, ces actions améliorent indirectement la capacité de stockage du carbone par le territoire.
Suivi – Evaluation	Nombre d'agricultrices et d'agriculteurs / d'exploitations agricole engagés dans la démarche (analyse par type de système d'exploitation)